

Le 30 mars 2010

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

d'Intact Corporation financière, le 5 mai 2010, et

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction



Table des matières

Page

INVITATION AUX ACTIONNAIRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'INTACT CORPORATION FINANCIÈRE

1 — Renseignements sur le vote	1
2 — Questions soumises à l'assemblée	3
Élection des administrateurs	3
Nomination du vérificateur	17
3 — Rapports des comités	18
Rapport du comité de vérification et d'examen des risques	18
Rapport du comité de révision et de gouvernance d'entreprise	20
Rapport du comité des ressources humaines	23
4 — Analyse de la rémunération	26
5 — Tableau sommaire de la rémunération	36
6 — Attributions en vertu d'un régime incitatif	38
7 — Prestations en vertu d'un régime de retraite	40
8 — Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	42
9 — Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction	43
10 — Pratiques de gouvernance	44
11 — Propositions d'actionnaires	44
12 — Renseignements additionnels et communication avec Intact Corporation financière	44
13 — Approbation du conseil d'administration	44
ANNEXE A — Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	A-1
ANNEXE B — Mandat du conseil d'administration	B-1



Le 30 mars 2010

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de l'équipe de direction d'Intact Corporation financière (respectivement le « conseil d'administration » et la « direction »), nous avons le plaisir de vous inviter à vous joindre à nous lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010 d'Intact Corporation financière (l'« assemblée ») qui sera tenue le 5 mai 2010, à 14h (heure de l'Est) au Palais des congrès de Montréal, situé au 1001 Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec), Canada, H2Z 1H2.

À cette assemblée, vous aurez l'occasion de rencontrer les autres actionnaires, d'obtenir directement des renseignements au sujet d'Intact Corporation financière, d'en apprendre sur nos projets pour l'avenir et de voter sur les questions indiquées dans cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne, nous vous invitons à voter par procuration, tel que décrit dans les documents ci-joints.

Nous diffuserons l'assemblée annuelle en mode audio dans la section « Relations investisseurs » du site Internet d'Intact Corporation financière (www.intactcf.com).

Nous vous invitons également à consulter notre site Internet pour obtenir des renseignements au sujet de nos présentations récentes à la communauté financière et de nos résultats. Vous pouvez également consulter en ligne le texte complet de notre rapport annuel 2009 et d'autres informations utiles.

En tant qu'actionnaire apprécié, votre participation à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Intact Corporation financière est importante pour nous.

Sincèrement,

Le président du conseil,

Claude Dussault

Le président et chef de la direction,

Charles Brindamour



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'INTACT CORPORATION FINANCIÈRE

Date : Le mercredi 5 mai 2010
Heure : 14h (heure de l'Est)
Lieu : **Palais des congrès de Montréal**
1001, Place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1H2

Aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et le rapport du vérificateur y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer le vérificateur;
4. délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits en date du 22 mars 2010 à 17h (heure de l'Est) ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de voter à l'assemblée. À cette date, 119 758 167 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Chaque détenteur d'actions ordinaires a droit à un (1) vote par action détenue.

Par ordre du conseil d'administration,

A handwritten signature in cursive script, reading "Françoise Guénette".

Françoise Guénette
La première vice-présidente,
services corporatifs et juridiques, et secrétaire

Le 30 mars 2010

Les détenteurs d'actions ordinaires d'Intact Corporation financière qui ne peuvent assister à l'assemblée sont invités à remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint, et le retourner par la poste dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cette fin, ou par télécopieur à Services aux investisseurs Computershare inc. sans frais au 1 866 249 7775. Ils peuvent également inscrire leur vote au (www.voteindirect.com) ou en appelant sans frais au 1 866 732 8683. Pour être valide, ce formulaire doit parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc., par internet, téléphone, la poste ou par télécopieur à son bureau de Toronto, au plus tard le 3 mai 2010, à 12h (heure de l'Est) ou si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée.

Pour toute question sur cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction, sur le formulaire de procuration ou sur l'exercice des droits de vote, veuillez contacter Services aux investisseurs Computershare inc. au 1 800 564 6253, ou le bureau du secrétaire d'Intact Corporation financière au 1 877 341 1464, poste 45149 ou au 514 985 7111, poste 8367.

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») vous est transmise relativement à la sollicitation de procurations qui seront utilisées à l'assemblée, aux fins mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée, laquelle sera tenue le mercredi 5 mai 2010, à 14h (heure de l'Est) au Palais des congrès de Montréal, 1001, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada, H2Z 1H2 ainsi qu'aux fins de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Qui sollicite cette procuration

Les employés, dirigeants et administrateurs de même que les agents d'Intact Corporation financière (« Intact Corporation financière », « ICF » ou la « compagnie ») pourront solliciter les procurations. Cette sollicitation de procurations se fera par la poste, par télécopieur ou en personne. La compagnie prendra en charge les coûts reliés à la sollicitation.

Date des renseignements

Les renseignements fournis dans cette circulaire sont à jour en date du 30 mars 2010, sauf si autrement indiqué.

CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX DÉTENTEURS D' ACTIONS

La compagnie a un capital social autorisé constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions de catégorie A. À la fermeture des bureaux (17h, heure de l'Est) le 22 mars 2010, 119 758 167 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action de catégorie A n'était en circulation.

À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la compagnie, aucune personne ou société n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ni n'exerce une emprise sur plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la compagnie.

Le 17 février 2010, la compagnie a annoncé son intention d'effectuer une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités visant le rachat, aux fins d'annulation, au cours des douze prochains mois, d'un maximum de 5,9 millions d'actions ordinaires, ce qui représente approximativement 5 % de ses actions flottantes. Les rachats d'actions ordinaires ont commencé le 22 février 2010 et prendront fin le 21 février 2011, ou à une date antérieure si la compagnie a acquis le nombre maximum d'actions ordinaires admissibles ou si elle a décidé de ne plus effectuer de rachats. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de l'avis déposé auprès de la Bourse de Toronto en communiquant avec le bureau du secrétaire de la compagnie.

QUI PEUT VOTER

Chaque détenteur d'actions ordinaires d'Intact Corporation financière inscrit au registre à la fermeture des bureaux (17h, heure de l'Est) le 22 mars 2010, soit la date de référence établie pour recevoir l'avis de convocation et pour voter à l'assemblée, a droit à un (1) vote par action ordinaire détenue, pour toutes les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée.

COMMENT VOTER

Si vous êtes un détenteur inscrit d'actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires de la compagnie peuvent voter :

- en personne à l'assemblée, ou
- par procuration

Pour voter par procuration, les détenteurs d'actions ordinaires doivent remplir, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint par la poste dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cette fin, ou par télécopieur à Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») sans frais au 1 866 249 7775. Ils peuvent également inscrire leur vote au (www.voteendirect.com) ou en appelant sans frais au 1 866 732 8683. Ce formulaire de procuration autorise un fondé de pouvoir à représenter le détenteur d'actions ordinaires et à voter en son nom à l'assemblée.

Si vous n'êtes pas un détenteur inscrit d'actions ordinaires

Les noms des actionnaires dont les actions sont inscrites au nom d'un prête-nom (une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre intermédiaire) ne paraissent pas sur les listes d'actionnaires de la compagnie. Tel que requis par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu **de votre prête-nom** soit une demande d'instructions aux fins d'exercer vos droits de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Veuillez suivre les instructions de votre prête-nom pour exercer vos droits de vote. Si vos actions sont détenues au nom d'un prête-nom et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, veuillez contacter, le plus tôt possible avant l'assemblée, votre courtier ou un représentant de ce courtier ou votre intermédiaire pour déterminer comment vous pouvez voter en personne. Veuillez vous inscrire, dès votre arrivée à l'assemblée, auprès de l'agent des transferts Computershare.

POUR VOTER PAR PROCURATION

Instructions de vote

Les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux actions ordinaires pour ou s'abstiendront de voter, selon les instructions du détenteur d'actions. **Si aucune instruction n'est donnée, les droits rattachés aux actions ordinaires seront exercés par le fondé de pouvoir nommé (un administrateur et/ou un dirigeant de la compagnie) comme suit :**

- **POUR** l'élection de chaque candidat proposé par la direction d'Intact Corporation financière au poste d'administrateur;
- **POUR** la nomination du vérificateur;

Le formulaire de procuration ci-joint confère également au fondé de pouvoir nommé la discrétion et l'autorité de voter à l'égard de toute modification ou de toute variation proposée relativement aux sujets indiqués, de même que sur toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée. À la date de cette circulaire, la direction d'Intact Corporation financière n'est au courant d'aucune modification ou autre sujet pouvant être valablement présenté à l'assemblée.

Pour nommer un fondé de pouvoir

Les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs et/ou des dirigeants de la compagnie. **Si un détenteur d'actions ordinaires désire nommer un fondé de pouvoir autre que l'une des personnes mentionnées dans le formulaire, ce détenteur d'actions ordinaires peut simplement rayer le nom des fondés de pouvoir inscrits et inscrire le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace réservé à cette fin.** Si un détenteur d'actions ordinaires est une entité légale, une succession ou une fiducie, le formulaire doit être signé par un représentant dûment autorisé et être accompagné d'une résolution certifiée confirmant une telle autorisation. Un fondé de pouvoir n'a pas à être actionnaire de la compagnie.

Pour être valide, le formulaire de procuration doit être inscrit auprès de Computershare par la poste, par internet (www.voteendirect.com), par téléphone (1-866-732-8683), ou par télécopieur sans frais au 1 866 249 7775, au plus tard le 3 mai 2010, à 12h (heure de l'Est) ou, si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la nouvelle date fixée pour la reprise de l'assemblée. Si vous désirez retourner le formulaire par la poste, vous pouvez utiliser l'enveloppe pré affranchie ci-jointe.

Pour révoquer une procuration

Les actionnaires peuvent révoquer une procuration donnée :

- en faisant parvenir un avis écrit à cette fin, signé par eux ou par leur(s) représentant(s) dûment autorisé(s) à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario), Canada, M5J 2Y1, au plus tard le 3 mai 2010, à 12h (heure de l'Est) ou, si l'assemblée est ajournée, 24 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant toute reprise de l'assemblée après son ajournement;
- en remettant un avis écrit à cette fin, signé par eux ou leur(s) représentant(s) dûment autorisé(s), à un représentant de Computershare le jour de l'assemblée, ou à toute reprise de telle assemblée après son ajournement; ou
- de toute autre façon prévue par la loi.

L'avis doit être signé par l'actionnaire ou par un représentant dûment autorisé par écrit à cet effet; si l'actionnaire est une entité légale, l'avis doit être signé par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé par écrit, par résolution, dont une copie certifiée est jointe à l'avis.

Un détenteur véritable d'actions ordinaires peut révoquer un formulaire d'instructions de vote (ou une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et au droit de vote) donné à un intermédiaire en tout temps, en lui transmettant un avis écrit. Un intermédiaire n'est toutefois pas tenu d'agir conformément à une telle révocation du formulaire d'instructions de vote (ou à une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée ou au droit de vote), à moins que la révocation ne soit reçue par l'intermédiaire au moins sept (7) jours avant l'assemblée.

Confidentialité

Afin de protéger le caractère confidentiel du vote par procuration, les votes ainsi exercés sont reçus et compilés pour l'assemblée par Computershare, l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la compagnie. Computershare remet une copie du formulaire de procuration à la compagnie seulement si un actionnaire désire manifestement communiquer avec la direction ou lorsque la loi l'exige.

INFORMATION GÉNÉRALE

États financiers et rapport du vérificateur

Une copie du rapport annuel 2009 de la compagnie est envoyée aux actionnaires qui en ont fait la demande. Ce rapport comprend les états financiers consolidés de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le rapport du vérificateur s'y rapportant et le rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation. Ce rapport annuel est aussi disponible à la section « Relations investisseurs » du site internet de la compagnie (www.intactcf.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Le rapport annuel 2009 de la compagnie ne fait pas l'objet d'un vote lors de l'assemblée.

Devise

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars canadiens et le symbole « \$ » ou le terme « dollars » renvoient au dollar canadien.

2 : QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Veillez trouver ci-dessous les onze (11) candidats proposés pour élection à titre d'administrateurs de la compagnie. Veillez noter que l'information ci-dessous, incluant l'information concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, ainsi que les notes biographiques, ont été fournies par chacun des candidats. Sauf si autrement indiqué, tous les

candidats sont présentement membres du conseil d'administration et ont été administrateurs de la compagnie ou de ses compagnies fondatrices depuis les dates indiquées ci-dessous. La direction ne s'attend pas à ce que l'un ou l'autre de ces candidats ne soit plus en mesure d'agir en tant qu'administrateur, mais si cela devait se produire avant l'assemblée, pour quelque raison que ce soit, les représentants désignés de la direction dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix. Tous les administrateurs élus resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu ou nommé.

Vote majoritaire pour les administrateurs

Par suite de la conclusion de la transaction aux termes de laquelle la compagnie a cessé d'être détenue à hauteur de 70 % par son ancien actionnaire majoritaire, le conseil d'administration a approuvé un énoncé de politique révisé stipulant que pour qu'un candidat au poste d'administrateur soit élu, les votes en faveur de son élection, lors d'une assemblée annuelle et/ou spéciale des actionnaires, doivent représenter au moins 50 % plus une (1) voix du total des droits de vote exercés en faveur ou des abstentions. Cette politique qui est en ligne avec sa version antérieure quant aux votes d'actionnaires publiques, tient compte de la nouvelle réalité touchant le capital social et la propriété des actions de la compagnie.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	

CLAUDE DUSSAULT, B.Sc.
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis : 2000
Âge : 55

100 411 90 870 — — Métro Inc. (2005-)

Participation :

Conseil (président) 15/15 (100 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise 3/3 (100 %)*
Comité de placements 2/2 (100 %)**



M. Dussault est le président du conseil d'administration d'Intact Corporation financière depuis le 1^{er} janvier 2008, compagnie dont il a été le président et chef de la direction de 2001 jusqu'à la fin de 2007. M. Dussault est administrateur d'Intact Corporation financière et de ses filiales d'assurance IARD depuis mai 2000. Au cours des 23 dernières années, il a occupé divers postes de direction au sein des sociétés du Groupe Intact au Canada. Il est fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. Il a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval (Québec) et a complété l'Advanced Executive Education Program de la Wharton School of Business.

* M. Dussault a cessé d'être membre au sein de ce comité le 13 mai 2009.

** M. Dussault a cessé d'être membre au sein de ce comité le 13 mai 2009.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	

CHARLES BRINDAMOUR, B. Sc.
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis : 2008
Âge : 39

35 198 31 975 — —

Participation :

Conseil 15/15 (100 %)
Comité de placements 4/4 (100 %)



M. Brindamour est le président et chef de la direction d'Intact Corporation financière depuis le 1^{er} janvier 2008. Avant sa nomination, il était chef de l'exploitation depuis janvier 2007. Il a commencé sa carrière chez ING en 1992 et a occupé plusieurs postes de direction à Saint-Hyacinthe, à Toronto et à Amsterdam. En 1997, il a été nommé actuaire en chef et chef des finances auprès d'ING Roumanie. Dès son retour chez Intact Corporation financière en 1999, il a occupé successivement les postes de vice-président aux finances, premier vice-président, assurance des particuliers, et en 2004, premier vice-président à la direction, lorsqu'il a pris en charge les fonctions de souscription et d'indemnisation, de la planification et du développement organisationnel ainsi que des relations avec les investisseurs. Diplômé de l'Université Laval (Québec), M. Brindamour a obtenu son baccalauréat en actuariat en 1992. Il est devenu membre de la Casualty Actuarial Society en 1995. M. Brindamour siège actuellement au conseil d'administration de l'Agence statistique d'assurance générale et au conseil du Bureau d'assurance du Canada.

YVES BROUILLETTE, B.Sc.
Montréal (Québec), Canada
Administrateur depuis : 1989
Âge : 58

13 500 3 500 3 302,01 1 496,15 White Mountains Insurance Group (2007-)

Administrateur indépendant

Participation :

Conseil 15/15 (100 %)
Comité de vérification et d'examen
des risques 2/2 (100 %)*
Comité de révision et de gouvernance
d'entreprise 5/5 (100 %)
Comité des ressources humaines 3/3 (100 %)**



M. Brouillette est présentement le président de Placements Beluca inc., une société d'investissement privée. Depuis 2007, il siège également au conseil de White Mountains Insurance Group, une société de portefeuille de services financiers basée aux Bermudes dont les actions sont transigées à la Bourse de New York. D'avril 2002 à septembre 2005, il était chef de la direction d'ING Latin America. Avant cette date, M. Brouillette était directeur général d'ING Mexico et le président du comité exécutif d'ING Commercial America depuis 2001. Au cours des 35 dernières années, il a occupé de nombreux postes de direction au sein de sociétés du Groupe ING, dont celui de chef de la direction d'Intact Corporation financière (anciennement ING Canada inc.) de 1993 à 2001. Il a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval (Québec), a complété l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et est fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. M. Brouillette est aussi administrateur de nos filiales d'assurance IARD depuis 1989.

* M. Brouillette a été nommé membre de ce comité le 13 mai 2009.

** M. Brouillette a cessé d'être membre de ce comité le 13 mai 2009.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	

PAUL CANTOR, B.A., LL.B., FICB
Toronto (Ontario), Canada
Administrateur depuis : 2006
Âge : 68

1 100 1 100 2 492,37 1 522,54

Administrateur indépendant

Participation :

Conseil 15/15 (100 %)
Comité de vérification et d'examen
des risques 6/6 (100 %)*
Comité des ressources humaines 6/6 (100 %)
Comité de placements 2/2 (100 %)**



M. Cantor est le président du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et il siège au conseil des gouverneurs de l'Université York. Il est également conseiller principal chez Bennett Jones, s.r.l. et membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada. M. Cantor a été le président du conseil et chef de la direction de Compagnie Trust National et a antérieurement occupé un nombre considérable de postes de haut dirigeant dans le secteur des services financiers. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs compagnies publiques et/ou grandes institutions financières. Il a été l'associé directeur et par la suite président de la filiale canadienne de Russell Reynolds Associates. Au sein du secteur public, il a été le fondateur et le premier directeur administratif du Toronto International Leadership Centre, un organisme commandité par la Banque Mondiale et le gouvernement canadien, et a travaillé au sein du ministère des Finances du gouvernement du Canada. M. Cantor détient un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta et un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto. Il est également fellow de l'Institut des banquiers canadiens.

* M. Cantor a cessé d'être membre de ce comité le 13 mai 2009.

** M. Cantor a été nommé membre de ce comité le 13 mai 2009.

MARCEL CÔTÉ, M.Sc.
Montréal (Québec), Canada
Administrateur depuis : 2004
Âge : 67

4 250 2 250 6 001,56 4 875,99 Engenuity Technologies Inc. (2002-2007)
Empire Company Limited (2007-)
Nurun Inc. (1998-2007)
Sobeys Inc. (2004-2007)

Administrateur indépendant

Participation :

Conseil 15/15 (100 %)
Comité de révision et de gouvernance
d'entreprise (président) 5/5 (100 %)
Comité des ressources humaines 6/6 (100 %)



M. Côté est associé principal de Secor Conseil inc., société d'experts-conseils de Montréal spécialisée en stratégies d'affaires qu'il a fondée en 1975. Il a été le président de cette société jusqu'en juin 2007. En 1989 et 1990, il a été le directeur de la planification stratégique et des communications du bureau du Premier ministre du Canada. De 1986 à 1988, il a travaillé comme conseiller économique du Premier ministre du Québec. M. Côté est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de la Graduate School of Industrial Administration de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Il est également fellow du Center for International Affairs de l'Université Harvard. M. Côté a aussi enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal. Il a été nommé membre de l'ancien conseil consultatif d'Intact Corporation financière en 1999; de 1997 à 1999, il était également membre de notre conseil d'administration.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	
	ROBERT W. CRISPIN, MBA, CFA Scarborough (Maine), É.-U. Administrateur depuis : 2004 Âge : 63 Administrateur indépendant	—	—	1 753,33	

Participation :

Conseil	12/15 (80 %)
Comité de vérification et d'examen des risques	1/2 (50 %)*
Comité de placements (président)	3/4 (75 %)



M. Crispin était, jusqu'à sa retraite, membre du comité exécutif d'ING Americas, chargé de toutes les activités d'assurance, bancaires et de gestion des placements d'ING en Amérique du Nord et du Sud. De 2001 jusqu'à sa retraite à la fin de 2007, il était le président du conseil et chef de la direction d'ING Investment Management Americas, responsable d'ING Mutual Funds, ING Institutional Markets ainsi que des activités d'assurance d'ING au Brésil, au Chili et au Pérou. Avant de se joindre à ING en 2001, il a été le vice-président à la direction de la Massachusetts Mutual Life Insurance Company. Au cours des 33 dernières années, il a occupé divers postes de direction auprès de nombreuses entreprises importantes en assurance et en services financiers, dont les sociétés Travelers où il était le vice-président du conseil d'administration, et Lincoln National Corporation, où il était le premier vice-président à la direction et chef des placements. Il a dirigé bon nombre d'unités relatives entre autres aux placements, aux finances, à la distribution, aux activités internationales et à la technologie. M. Crispin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Wesleyan University et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Connecticut. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).

* M. Crispin a été nommé membre de ce comité le 13 mai 2009.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	
	EILEEN MERCIER, M.A., MBA Toronto (Ontario), Canada Administratrice depuis : 2004 Âge : 62	1 000	1 000	3 484,26	

Administratrice indépendante

Participation :



Conseil	14/15 (93 %)
Comité de vérification et d'examen des risques (présidente)	7/8 (87 %)*
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	3/3 (100 %)**
Comité de placements	2/2 (100 %)***

Mme Mercier est présentement la présidente du conseil du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Elle compte plus de 38 années d'expérience en gestion générale dans les secteurs des produits forestiers, des services financiers, du pétrole intégré et des communications. De 1995 à 2003, Mme Mercier a dirigé sa propre société de conseil en gestion, Finvoy Management Inc., société spécialisée dans les questions de stratégie financière, de restructuration et de gouvernance d'entreprise. Avant cette période, elle a été la première vice-présidente et chef des finances chez Abitibi-Price Inc. Mme Mercier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'une maîtrise de l'Université d'Alberta. Mme Mercier est aussi membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada. Elle a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'Intact Corporation financière en 1999.

* Mme Mercier a été nommée présidente de ce comité le 13 mai 2009.

** Mme Mercier a cessé d'être membre de ce comité le 13 mai 2009.

*** Mme Mercier a été nommée membre de ce comité le 13 mai 2009.

TIMOTHY H. PENNER
Toronto (Ontario), Canada
Âge : 54

Administrateur proposé (indépendant)



Tim Penner, président de Procter & Gamble Inc., s'est joint à P&G Canada il y a 31 ans après avoir obtenu son diplôme de l'Université Wilfrid Laurier. Sa première carrière était en marketing, d'abord pour les produits de lessive, ensuite en soins de la santé. De 1993 à 1996, il était vice-président de l'unité d'affaire des soins de beauté et de la santé de P&G au Royaume-Uni. De 1996 à 1999, il était vice-président de l'unité d'affaires nord-américaine de papier hygiénique/essuie-tout de P&G basé aux États-Unis. Il est revenu au Canada en 1999 à titre de président de P&G Inc. Tout au long de sa carrière, il a siégé sur divers comités communautaires, éducatifs et professionnels. Il siège sur le conseil du Youth Challenge Fund et du YMCA of Greater Toronto. Il siège également sur le International Advisory Council de la Schulich School of Business (York University) et est membre de l'Ontario Task Force on Competitiveness and Prosperity. Il est membre et ancien président du conseil de la GS-1 et de Produits alimentaires et de consommation du Canada. M. Penner était président du conseil de la campagne 2007 de United Way of Greater Toronto après avoir agi à titre de président adjoint du conseil en 2006. Il a également agi à titre de président d'honneur pour Career Bridge, un programme de stages à succès qui réunit des immigrants professionnels qualifiés et des employeurs canadiens.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	
	LOUISE ROY, B.Sc., M.Sc., Ph.D. Montréal (Québec), Canada Administratrice depuis : 2004 Âge : 62 Administratrice indépendante	2 000	2 000	1 897,94	

Participation :

Conseil	13/15 (87 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	2/2 (100 %)*
Comité des ressources humaines	4/6 (67 %)



Mme Roy est chancelière et présidente du conseil de l'Université de Montréal, la première femme à occuper ce poste. Depuis 2003, Mme Roy est fellow associé du Centre interuniversitaire de recherche en analyses des organisations, présidant le Forum sur le Leadership d'avenir, qui rassemble les entreprises et universités sur des sujets liés à la gestion et au leadership. Elle est également consultante internationale et siège sur plusieurs conseils d'administration. Entre 2000 et 2003, Mme Roy a été la première vice-présidente, marketing et services commerciaux à l'Association du transport aérien international (IATA). Mme Roy a obtenu un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal en 1971. Elle a obtenu sa maîtrise en sciences de l'Université du Wisconsin en 1972 et a complété son doctorat en sociologie en 1974. Mme Roy a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'Intact Corporation financière en 2001.

* Mme Roy a été nommée membre de ce comité le 13 mai 2009.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	
	STEPHEN G. SNYDER, B.Sc., MBA Calgary (Alberta), Canada Administrateur depuis : 2009 Âge : 60	9 716	—	263,09	

Administrateur indépendant

Participation :

Conseil	5/5 (100 %)
Comité de vérification et d'examen des risques	2/2 (100 %)*
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	2/2 (100 %)*



M. Snyder est le président et chef de la direction de TransAlta Corporation depuis 1996, une compagnie d'énergie axée sur la production d'électricité ainsi que la commercialisation et le commerce d'énergie. Auparavant, il était le président et chef de la direction de Noma Industries Ltd., GE Canada Inc. et Camco, Inc. Il est aussi un administrateur de TransAlta Corporation et un administrateur de la Calgary Stampede Foundation et de sa campagne de financement. Jusqu'à tout récemment, il a été administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Il a agi auparavant à titre de président du conseil des organismes suivants : Alberta Secretariat for Action on Homelessness, Calgary Committee to End Homelessness, Groupe de travail ÉcoÉnergie Canada-Alberta sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone, Conference Board du Canada, Calgary Zoological Society, Association canadienne de l'électricité, United Way Campaign of Calgary and Area et campagne de financement Calgary Zoo's « Destination Africa ». La médaille du centenaire de l'Alberta lui a été décernée en 2005, le Conference Board of Canada Honorary Associate Award en 2008, et la médaille de l'excellence de la Chambre de commerce Sherrold Moore en 2009. M. Snyder est titulaire d'un baccalauréat ès Sciences en génie chimique de l'Université Queen (Kingston, Ontario) et d'une maîtrise en administration des Affaires de l'Université de Western Ontario (London, Ontario). Il a reçu des grades honorifiques de l'Université de Calgary (LLD) et du Southern Alberta Institute of Technology (baccalauréat en technologie appliquée).

* M. Snyder a été nommé membre du comité de vérification et d'examen des risques et du comité de révision et de gouvernance d'entreprise le 13 mai 2009.

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues en propriété ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq (5) dernières années
	2009	2008	2009	2008	
CAROL STEPHENSON London (Ontario), Canada Administratrice depuis : 2004 Âge : 59	1 000	1 000	4 997,62	3 325,11	Manitoba Telecom Services Inc. (2008-) Sears Canada Inc. (2001-2006) Union Energy Waterheater Income Fund (2003-2007) General Motors (2009-)

Administratrice indépendante

Participation :

Conseil	13/15 (87 %)
Comité des ressources humaines (présidente)	5/6 (83 %)
Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	1/2 (50 %)*



Mme Stephenson est doyenne de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario depuis le 1^{er} juillet 2003. Avant cette nomination, elle a travaillé pendant plus de 30 années dans les secteurs des télécommunications et de la technologie, plus récemment à titre de présidente et chef de la direction de Technologies Lucent Canada. Elle siège au conseil d'administration de nombreuses compagnies canadiennes et à des comités gouvernementaux importants. Mme Stephenson est présidente du comité de recherche de l'Ontario sur le maintien en poste et la rémunération de la direction. De 2005 à 2007, elle a été membre du conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre. En novembre 2006, elle a été nommée par le gouvernement fédéral pour siéger au comité d'organisation des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver (COVAN). Mme Stephenson, diplômée de l'Université de Toronto, a aussi complété l'Executive Program de la Graduate School of Business Administration de l'University of California à Berkeley ainsi que l'Advanced Management Program de l'Université Harvard. En 2000, elle a obtenu un doctorat honorifique en génie de la Ryerson Polytechnic University. Mme Stephenson a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'Intact Corporation financière en 1999 et a été précédemment membre de notre conseil d'administration en 1999. Elle est aussi administratrice des filiales d'assurance IARD d'Intact Corporation financière depuis 2002.

* Mme Stephenson a été nommée membre de ce comité le 13 mai 2009.

Divulgateion additionnelle concernant les administrateurs

À la connaissance de la compagnie, aucun candidat à un poste d'administrateur de la compagnie n'est ou n'a, au cours des dix dernières années, a) fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opération, ou d'une ordonnance qui interdisait à la compagnie visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, émise alors que cette personne exerçait ses fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de la compagnie, b) fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opération, ou d'une ordonnance qui interdisait à la compagnie visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, émise après que le candidat ait cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions. En outre, à la connaissance de la compagnie, aucun candidat à un poste d'administrateur de la compagnie n'a, au cours des dix dernières années, a) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, ou b) n'a été administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant que le candidat exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception des personnes suivantes :

Paul Cantor, administrateur de la compagnie, a été administrateur de The Song Corporation, jusqu'à ce qu'il démissionne le 30 novembre 2000. Le 4 mai 2001, The Song Corporation a annoncé qu'elle et ses filiales en propriété exclusive, avaient fait une cession de biens au profit de leurs créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Eileen Mercier, administratrice de la compagnie, a agi en qualité d'administratrice de Shermag Inc. jusqu'au 9 août 2007. Le 5 mai 2008, Shermag Inc. a annoncé qu'elle avait obtenu la protection conférée par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») de la Cour supérieure du Québec. Shermag Inc. a conclu une transaction avec Groupe Bermex Inc. et mis en œuvre en octobre 2009 un plan d'arrangement qui lui a permis de mettre fin à son assujettissement à la protection de la LACC. La transaction a permis au Groupe Bermex Inc. de prendre le contrôle de Shermag Inc., de poursuivre la restructuration de la compagnie et de mettre en place un plan de relance.

Participation des administrateurs dont le mandat prendra fin en 2010

Le mandat de M. Ivan E.H. Duvar et M. Robert Normand à titre d'administrateurs de la compagnie prendra fin le 5 mai 2010. Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, leur présence aux réunions en tant d'administrateurs était la suivante :

Ivan E.H. Duvar	Conseil	15/15 (100 %)
	Comité de vérification et d'examen des risques	6/6 (100 %)*
	Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	5/5 (100 %)
	Comité des ressources humaines	3/3 (100 %)**
Robert Normand	Conseil	15/15 (100 %)
	Comité de vérification et d'examen des risques	8/8 (100 %)
	Comité de placements	4/4 (100 %)

* M. Duvar a cessé d'être membre de ce comité le 13 mai 2009.

** M. Duvar a été nommé membre de ce comité le 13 mai 2009.

Encore une fois, Intact Corporation financière tient à remercier MM. Duvar et Normand pour leur contribution. M. Duvar a agi en tant qu'administrateur des compagnies d'assurance IARD d'Intact Corporation financière depuis 1983. Il a également été membre du conseil d'administration d'Intact Corporation financière de 1993 à 1996 et a été réélu à titre d'administrateur le 19 avril 2005. En plus d'avoir été membre du conseil d'administration d'Intact Corporation financière depuis 2004, Robert Normand a également été administrateur des compagnies IARD fédérales d'Intact Corporation financière depuis 2000 et de La Compagnie d'assurance Belair inc. depuis 2005.

Rémunération des administrateurs pour 2009

Le tableau qui suit indique la rémunération totale versée aux administrateurs de la compagnie au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, autres que les administrateurs qui ont également agi en qualité de dirigeants d'Intact Corporation financière ou de ses filiales. Aucune rémunération pour la fonction d'administrateur n'est ou n'a été par le passé, versée aux administrateurs qui ont agi en qualité de dirigeants de la compagnie ou de ses filiales.

Nom	Rémunération et jetons de présence (honoraires) (\$)	Attributions à base d'actions (UAD) ⁽¹⁾⁽²⁾ (\$)	Attributions à base d'actions (actions) (\$)	Rémunération totale (\$)	Pourcentage des honoraires en espèces/UAD et actions
Yves Brouillette	26 100	60 000	0	86 100	30,31/69,69/0
Paul Cantor	50 850	30 750	0	81 600	62,32/37,68/0
Marcel Côté	19 900	62 800	0	82 700	24,06/75,94/0
Robert W. Crispin ⁽³⁾	39 550	33 250	0	72 800	54,33/45,67/0
Claude Dussault ⁽⁴⁾	175 000	0	0	175 000	100/0/0
Ivan E.H. Duvar	70 100	15 000	0	85 100	82,37/17,63/0
Eileen Mercier	45 450	39 750	0	85 200	53,35/46,65/0
Robert Normand	50 000	31 500	0	81 500	61,35/38,65/0
Louise Roy	41 500	27 400	0	68 900	60,23/39,77/0
Stephen G. Snyder ⁽⁵⁾	5 539	8 750	28 500	42 788,58	12,94/20,45/66,61
Carol Stephenson	25 100	47 500	0	72 600	34,57/65,43/0

Notes :

- (1) Les attributions à base d'actions à l'intention des administrateurs de la compagnie sont versées sous forme d'unités d'actions différées (« UAD ») ou d'actions comme cela est précisé plus en détail à la rubrique « Renseignements relatifs au programme d'unités d'actions différées et d'achats d'actions pour les administrateurs non liés » ci-après.
- (2) Le nombre d'UAD attribuées à chaque administrateur est indiqué au tableau intitulé « Attributions à base d'actions (UAD et actions) en circulation octroyées aux administrateurs » ci-après.
- (3) M. Crispin a quitté ses fonctions auprès d'ING Americas et est maintenant un administrateur indépendant de la compagnie et de ce fait un administrateur rémunéré depuis le 1^{er} janvier 2008.
- (4) Au début de 2007, M. Dussault a informé le conseil de sa décision de prendre sa retraite de son rôle à temps plein de président et chef de la direction d'Intact Corporation financière et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008. Le conseil a accepté sa démission et lui a proposé le rôle de président du conseil. M. Dussault a accepté la nomination et a exercé les fonctions de président du conseil et de conseiller spécial au nouveau président et chef de la direction du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.
- (5) M. Snyder a été nommé membre du conseil d'administration de la compagnie le 13 mai 2009.

Afin de reconnaître la complexité grandissante de la compagnie et dans le but d'attirer et de retenir des personnes qualifiées à titre d'administrateurs pour le conseil d'administration, le comité des ressources humaines, comme il l'a fait pour les années passées, a analysé la rémunération des administrateurs et fait des

recommandations au conseil. Après avoir passé en revue les recommandations, le conseil d'administration a révisé le programme de rémunération de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- une rémunération annuelle pour le conseil d'administration de 30 000 \$;
- une rémunération annuelle additionnelle de 6 000 \$ pour les présidents de comité (7 000 \$ pour le président du comité de vérification et d'examen des risques);
- une rémunération annuelle additionnelle de 3 000 \$ pour les membres du comité de vérification et d'examen des risques (autres que le président);
- un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion (ou de 800 \$ par téléphone);
- une attribution annuelle d'UAD d'une valeur au comptant de 15 000 \$ en début d'année; et
- tous les frais de déplacement raisonnables pour participer à ces réunions.

La rémunération ci-dessus couvre la fonction d'administrateur au conseil d'administration d'Intact Corporation financière et aux conseils d'administration des filiales d'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD »).

Modifications à la rémunération des administrateurs en 2010

La responsabilité de la rémunération des administrateurs fait maintenant partie du mandat du comité de révision et de gouvernance d'entreprise. Suite au départ d'ING Groep N.V. (le « Groupe ING »), le comité de révision et de gouvernance d'entreprise a réévalué la rémunération des administrateurs conformément au fait que la compagnie soit devenue une société publique canadienne à part entière exerçant ses activités au sein de la communauté financière canadienne. En se basant sur une analyse comparative de la rémunération des administrateurs d'un groupe affilié de compagnies publiques canadiennes, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise a reconfirmé sa politique alignant la rémunération totale des administrateurs de la compagnie à celle de la médiane de son marché comparable.

Ainsi, sur la recommandation du comité de révision et de gouvernance d'entreprise, le conseil d'administration a accepté de modifier la politique de rémunération des administrateurs de la compagnie de la manière suivante :

À compter du 1^{er} janvier 2010 :

- la rémunération annuelle de base a été ajustée de 45 000 \$ à 60 000 \$ et se divise de la manière suivante :
 - de 30 000 \$ à 35 000 \$ en espèces;
 - de 15 000 \$ à 25 000 \$ pour l'attribution annuelle de base devant être versée aux administrateurs sous forme d'actions ou UAD;
- la rémunération annuelle de base pour le président de comité du comité des ressources humaines et le président du comité de vérification et d'examen des risques passera de 6 000 \$ et de 7 000 \$ respectivement à 10 000 \$ chacun, et;
- la rémunération annuelle du président du conseil d'administration sera majorée à 225 000 \$, dont 25 000 \$ seront reçus en UAD.

Politique relative à l'exigence en matière d'actionnariat à l'intention des administrateurs

Conformément à la politique de la compagnie relative à l'exigence minimale en matière d'actionnariat adoptée en 2007, les administrateurs indépendants doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD de la compagnie d'une valeur équivalant à trois (3) fois le montant de leur rémunération annuelle de base reçue à titre d'administrateur, et ce, dans les trois (3) ans qui suivent leur élection au conseil.

Au 22 mars 2010, tous les administrateurs indépendants s'acquittaient de l'exigence en matière d'actionnariat de la politique.

M. Crispin, qui a quitté ses fonctions auprès d'ING Americas et est un administrateur rémunéré depuis le 1^{er} janvier 2008, a trois (3) ans à compter de cette date pour satisfaire à l'exigence de la politique en matière d'actionnariat.

En 2010, l'exigence minimale en matière d'actionnariat pour un administrateur indépendant a été augmentée : un administrateur doit détenir des actions ordinaires ou des UAD de la compagnie d'une valeur équivalente à quatre (4) fois le montant de sa rémunération annuelle pour le conseil reçue en espèces, en actions ou en UAD. Ces administrateurs auront deux (2) ans pour satisfaire à cette nouvelle exigence minimale.

Renseignements relatifs au régime d'achat d'unités différées et d'actions pour les administrateurs non liés

Afin de s'assurer que la rémunération des administrateurs est alignée avec les intérêts des actionnaires, le régime suivant a été mis en place :

- 15 000 \$ (25 000 \$ à compter de 2010) de la rémunération des administrateurs est versée en UAD émises ou en actions achetées en début d'année;
- la rémunération annuelle pour le conseil d'administration et ses comités peut être reçue par un administrateur, en totalité ou en partie, en espèces, en UAD ou en actions ordinaires, à sa discrétion.

Une UAD est une entrée au livre qui représente un montant dû par la compagnie à l'administrateur qui a la même valeur qu'une (1) action ordinaire de la compagnie, mais qui ne sera payée à l'administrateur qu'au moment de son départ du conseil d'administration. Le paiement des UAD se fait au comptant au moment du règlement, et ce montant correspond au nombre d'UAD que l'administrateur détient, multiplié par le cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto (« TSX ») à la date de rachat choisie par l'administrateur (laquelle doit tomber au moins 10 jours ouvrables après la réception d'un avis de l'administrateur avisant la compagnie de son intention de quitter le conseil, mais au plus tard le 15 décembre de la première année civile suivant l'année où ses fonctions ont pris fin).

Les UAD permettent de détenir une participation théorique dans la compagnie, assurant ainsi un alignement des intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la compagnie. En 2009, un total de 9 444,54 UAD et de 717 actions ont été attribuées aux administrateurs admissibles.

Les administrateurs qui choisissent de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération en UAD reçoivent ces montants en versements trimestriels, les UAD étant attribuées à la fin de chaque trimestre en fonction du cours de clôture des actions à la TSX le dernier jour ouvrable de ce trimestre.

En plus de leur rémunération en UAD, si la compagnie déclare et verse un dividende en espèces sur les actions ordinaires, les administrateurs recevront des UAD supplémentaires. Le nombre de ces UAD supplémentaires est calculé en divisant le montant total des dividendes qui auraient été versés à un administrateur si ses UAD en circulation avaient été des actions ordinaires à la date de déclaration des dividendes, par le cours de clôture des actions à la TSX à la date du versement des dividendes.

Lorsqu'un administrateur reçoit sa rémunération en actions ordinaires, ces actions ordinaires sont achetées sur le marché par Computershare à titre d'agent de la compagnie le quinzième (15^e) jour (ou le jour ouvrable suivant lorsque les actions ordinaires sont négociées en Bourse) du mois qui suit la fin d'un trimestre.

Attributions à base d'actions (UAD et actions) en circulation octroyées aux administrateurs

Nom	Attributions à base d'actions					
	Nombre d'actions ordinaires attribuées 2009 (nbre)	Valeur en fin d'exercice des actions ordinaires attribuées en 2009 (\$)	Nombre d'UAD attribuées en 2009 (nbre)	Valeur en fin d'exercice des UAD attribuées en 2009 ⁽²⁾ (\$)	Nombre d'UAD/d'actions ordinaires en circulation (nbre)	Valeur marchande ou de paiement d'UAD/d'actions ordinaires en circulation (\$) ⁽³⁾
Yves Brouillette	s.o.	s.o.	1 805,86	67 087,69	3 302,01	123 825,37
Paul Cantor	s.o.	s.o.	969,83	36 029,18	2 492,37	92 591,54
Marcel Côté	s.o.	s.o.	1 980,40	73 571,86	6 001,56	222 957,95
Robert W. Crispin	s.o.	s.o.	1 011,93	37 593,19	1 753,33	65 136,20
Claude Dussault	s.o.	s.o.	0	0	0	0
Ivan E. H. Duvar	s.o.	s.o.	497,33	18 475,80	1 543,54	57 342,51
Eileen Mercier	s.o.	s.o.	1 251,46	46 491,73	3 484,26	129 440,25
Robert Normand	s.o.	s.o.	1 078,18	40 054,38	4 662,67	173 218,19
Louise Roy	s.o.	s.o.	851,73	31 641,76	1 897,94	70 508,47
Stephen G. Snyder	717	26 636,55	263,09	9 773,79	980,09	36 410,34
Carol Stephenson	s.o.	s.o.	1 522,24	57 095,25	4 997,62	185 661,58

Notes :

- (1) Le nombre d'UAD ou d'actions ordinaires (y compris les dividendes versés sous forme d'UAD) attribuées en 2009 correspond à l'octroi annuel de 15 000 \$ d'UAD calculé en fonction du cours de clôture des actions à la TSX le premier jour ouvrable de l'année et le total de l'attribution d'UAD de chaque trimestre, calculé en fonction du cours de clôture des actions à la TSX le dernier jour ouvrable de ce trimestre, à l'exception du dernier trimestre de 2009, qui a été calculé en fonction du cours de clôture des actions à la TSX le 14 janvier 2010, le tout conformément au nouveau régime de rémunération des administrateurs.
- (2) La valeur à la fin de l'exercice des UAD/actions ordinaires attribuées en 2009 est fondée sur le cours de clôture des actions à la TSX le 31 décembre 2009, soit 37,15 \$.
- (3) La valeur marchande ou de paiement des UAD/actions ordinaires en circulation est fondée sur le cours de clôture des actions à la TSX le 31 décembre 2009, soit 37,15 \$.
- (4) Stephen Snyder a été nommé membre du conseil d'administration le 13 mai 2009. M. Snyder a reçu son attribution annuelle en UAD à la suite de sa nomination comme membre du conseil d'administration en mai. Ladite attribution a été calculée au prorata en fonction de l'ancien régime de rémunération des administrateurs. Lorsque le nouveau régime de rémunération des administrateurs a été présenté en août 2009, M. Snyder a choisi de recevoir sa rémunération totale en actions ordinaires.

Sommaire du nombre de réunions du conseil d'administration et de ses comités

Les réunions suivantes ont eu lieu durant l'exercice terminé au 31 décembre 2009 :

Réunions du conseil*

Intact Corporation financière. 15

Réunions des comités

Comité de vérification et d'examen des risques (le « comité de vérification ») 8
 Comité de révision et de gouvernance d'entreprise (le « comité RGE ») 5
 Comité des ressources humaines (le « comité RH ») 6
 Comité de placements 4

* Cinq (5) réunions du conseil d'administration, deux (2) réunions du comité de vérification, deux (2) réunions du comité RH et une (1) réunion du comité RGE ont été tenues en 2009 en relation avec la vente par Groupe ING de sa participation dans la compagnie.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Suivant la recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration recommande de voter POUR la nomination du cabinet comptable Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« E&Y » ou le « vérificateur externe »), à titre de vérificateur de la compagnie pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} janvier 2010 et qui se terminera le 31 décembre 2010, et que E&Y continue d'agir jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. E&Y agit à titre de vérificateur d'Intact Corporation financière et de ses compagnies fondatrices depuis 1993. Veuillez noter que l'associé vérificateur principal qui est en charge des services fournis à la compagnie est remplacé tous les cinq (5) ans.

Approbation préalable des services externes de vérification

Dans le cadre des pratiques de gouvernance d'entreprise de la compagnie, le comité de vérification a adopté une politique qui limite les services non liés à la vérification pouvant être fournis par E&Y à la compagnie ou ses filiales. Préalablement à l'engagement du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, le comité de vérification doit approuver de tels services afin d'éviter que ne soit affectée l'indépendance du vérificateur, en prenant notamment en considération les exigences réglementaires et les lignes directrices ainsi que les politiques internes de la compagnie. Tous les services fournis par E&Y au cours des deux (2) dernières années ont été approuvés par le conseil d'administration suivant la recommandation du comité de vérification. Les honoraires payés au vérificateur externe pour 2008 et 2009 sont les suivants :

Honoraires du vérificateur (en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires de vérification ⁽¹⁾	700	812
Honoraires pour services liés à la vérification ⁽²⁾	391	383
Honoraires pour services liés à la fiscalité ⁽³⁾	76	43
Tous autres honoraires	—	—
Total	<u>1 167</u>	<u>1 238</u>

Notes :

- (1) Les honoraires de vérification comprennent les honoraires versés pour les services professionnels de vérification des états financiers de la compagnie et de ses filiales ou pour d'autres services généralement fournis par les vérificateurs externes dans le cadre des mandats ou dépôts de documents obligatoires et réglementaires, y compris la vérification et la révision de contrôles internes.
- (2) Les honoraires pour services liés à la vérification couvrent les services de certification et services connexes rendus par le vérificateur externe. Ces services incluent la vérification des régimes de retraite, les révisions trimestrielles, les consultations concernant les acquisitions et les cessions et l'interprétation des normes de comptabilité et d'information financière, y compris les normes IFRS et d'autres services d'attestation non exigés par les lois ou la réglementation.
- (3) Les honoraires pour services liés à la fiscalité comprennent le soutien en matière de conformité aux lois fiscales et de planification fiscale ainsi que les conseils fiscaux relatifs aux réorganisations, aux vérifications fiscales et aux appels afférents.

L'information quant au comité de vérification telle que divulguée aux pages 22 et 23 de la notice annuelle de 2009 de la compagnie est intégrée par renvoi aux présentes.

3 : RAPPORTS DES COMITÉS

La principale responsabilité du conseil d'administration est de superviser la gestion des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration établit des politiques, des mécanismes de divulgation et des procédures en vue de préserver les actifs de la compagnie et d'assurer sa viabilité à long terme de même que sa rentabilité et son développement.

De façon plus spécifique, le mandat du conseil d'administration est de revoir et d'approuver la planification stratégique et les objectifs de la compagnie, de superviser la direction et de s'assurer qu'un plan de relève existe; d'identifier les risques et d'évaluer leur impact sur les affaires de la compagnie; et de s'assurer que des contrôles adéquats existent concernant l'éthique des affaires, la conformité et la gouvernance, incluant la gestion des conflits d'intérêts.

À cette fin, le conseil d'administration délègue certaines de ses fonctions à des comités et ces comités sont responsables de revoir les aspects ci-haut plus en détail et de faire rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration, ses comités et leurs membres peuvent retenir les services de consultants indépendants pour les conseiller. Les rapports des principaux comités du conseil d'administration sont reproduits ci-après.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXAMEN DES RISQUES

Rôle du comité de vérification et d'examen des risques

Le comité de vérification (dans la présente rubrique, le « comité ») est chargé de surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie, ses processus de divulgation financière, ses contrôles internes et ses programmes de gestion des risques (de même que leur mise en place)⁽¹⁾.

Le comité s'assure aussi que les divulgations et les rapports financiers sont conformes aux exigences légales et réglementaires et revoir et évalue les qualifications professionnelles, l'indépendance et la performance du vérificateur externe.

Le comité est responsable de revoir le processus d'attestation et les attestations des états financiers de la compagnie par le chef de la direction et le chef des finances.

Composition du comité de vérification et d'examen des risques

Le comité est formé d'au moins trois (3) administrateurs qui siègent au conseil d'administration et chacun d'eux doit être indépendant. Chaque membre du comité doit également avoir des compétences financières.

Le comité est composé des cinq (5) personnes suivantes :



Eileen Mercier Yves Brouillette Robert W. Crispin Robert Normand Stephen G. Snyder

Le comité s'est réuni huit (8) fois en 2009.

Approbation de l'information financière

Conformément à son mandat, le comité s'est acquitté des fonctions suivantes en 2009 :

Examen financier

- a revu, sur une base continue, les meilleures pratiques relativement aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements qui s'appliquent à la compagnie. À cet égard, le chef de la direction et le chef des finances ont

(1) Le mandat du comité est reproduit en entier dans la notice annuelle de la compagnie pour le dernier exercice complété.

continué de donner leur attestation écrite à l'égard des états financiers consolidés de la compagnie, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

- a revu les documents d'information financière, y compris les états financiers intermédiaires et annuels et les rapports de gestion y afférents, la notice annuelle ainsi que les communiqués de presse de la compagnie, et a approuvé ou recommandé ces documents au conseil d'administration pour son approbation.

Contrôles internes et contrôles de divulgation

- a revu les rapports trimestriels du vérificateur interne (le « vérificateur interne ») et a évalué les processus de vérification interne et le caractère adéquat des ressources;
- a revu le rapport du groupe de conformité financière sur les résultats des tests quant à l'élaboration des contrôles internes sur la communication des résultats financiers, relativement aux exigences de SOX 404 et des autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- a revu les rapports de la première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire, sur les questions juridiques, celles de conformité, celles de gouvernance et celles portant sur les litiges;
- a revu les rapports du chef de la gestion des risques et actuaire désigné sur la gestion des risques, les programmes de réassurance, les plans de mise en application et les rapports d'étapes;
- a revu les rapports du vérificateur interne ainsi que la réponse de la direction à l'égard des commentaires.

Vérificateur externe

- a revu et évalué le plan de vérification du vérificateur externe et son exécution;
- a revu et approuvé tous les services de vérification et les services autorisés autres que les services de vérification offerts par le vérificateur externe, ainsi que les honoraires afférents;
- a approuvé les honoraires et les services de vérification indépendante et les a recommandés au conseil d'administration pour approbation;
- a revu les politiques régissant l'embauche de personnel qui relève du vérificateur externe;
- s'est assuré des qualifications professionnelles, de la performance et de l'indépendance du vérificateur externe;
- a recommandé au conseil d'administration la nomination du vérificateur externe;
- a rencontré le vérificateur externe régulièrement sans la présence de la direction.

Le comité revoit périodiquement son mandat en fonction des lois, des règlements et des meilleures pratiques afin de s'assurer qu'il accomplit l'ensemble de ses tâches en conformité avec les exigences et qu'il rencontre ses objectifs de supervision quant à l'intégrité des états financiers de la compagnie.

Recrutement des consultants externes

Le comité est autorisé et a des procédures à suivre pour le recrutement de consultants externes aux frais de la compagnie. Le comité a d'ailleurs retenu les services de consultants externes à certaines occasions en 2009.

Rencontres privées

Le comité a tenu régulièrement des rencontres privées avec le chef des finances, le vérificateur interne, le vérificateur externe, le chef de la gestion des risques et actuaire désigné, la première vice-présidente aux Services corporatifs et juridiques, et secrétaire ou la vice-présidente, affaires juridiques et conformité et la direction de la compagnie.

Le comité de vérification et d'examen des risques est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2009.

(signature) Comité de vérification et d'examen des risques

Eileen Mercier (présidente)
Yves Brouillette
Robert W. Crispin
Robert Normand
Stephen G. Snyder

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Rôle du comité de révision et de gouvernance d'entreprise

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise (dans la présente rubrique, le « comité ») est responsable d'assurer un niveau élevé d'éthique, de conformité et de gouvernance au sein de la compagnie.

À cet égard, le comité est chargé de la surveillance des programmes de la compagnie ayant trait à la conformité et à la gouvernance, ce qui comprend la revue et l'approbation des transactions entre apparentés, les programmes et les politiques de conformité et de conduite des affaires ainsi que la mise en œuvre et l'examen d'initiatives de gouvernance d'entreprise. En exerçant ses fonctions de supervision de l'éthique, de la conformité et de la gouvernance, le comité s'assure que la compagnie et ses filiales respectent les exigences légales et appliquent les meilleures pratiques, telles que celles-ci peuvent évoluer de temps à autre.

L'identification et la recommandation de la nomination de candidats au conseil d'administration fait aussi partie du mandat du comité, qui supervise également les programmes d'orientation et de formation à l'attention des administrateurs et s'assure qu'un processus existe pour l'évaluation du conseil d'administration, de ses comités, des présidents du conseil d'administration et des comités ainsi que des administrateurs individuels.

Depuis janvier 2010, le comité est également responsable de réviser la rémunération des administrateurs et de faire des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

Composition du comité de révision et de gouvernance d'entreprise

Le comité est formé d'un minimum de trois (3) administrateurs, et en compte actuellement six (6), qui sont tous indépendants et dont aucun n'est membre de la direction ou employé de la compagnie ou de ses filiales d'assurance IARD.

Le comité est composé des six (6) personnes suivantes :



Marcel Côté Yves Brouillette Ivan E.H. Duvar Louise Roy Stephen G. Snyder Carol Stephenson

Le comité s'est réuni cinq (5) fois en 2009, y compris lors d'une rencontre spéciale tenue en mars.

Supervision des programmes de conformité et de conduite des affaires

Le comité a revu et approuvé les divers programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'Ombudsman et du bureau de la protection des renseignements personnels, les initiatives en matière de conduite des affaires, le réalignement de la conformité à la suite de la vente de Groupe ING de sa participation dans la compagnie, la création d'un nouveau code de conduite, « Vivre nos valeurs », qui est disponible sur le site web de la compagnie (www.intactcf.com) et sur SEDAR au (www.sedar.com), les risques et les incidents importants de conformité et les projets de conformité, ainsi que la relation de la compagnie avec les clients, les cabinets de courtage et les organismes de réglementation. Une liste de nos principaux risques se trouve dans notre Rapport de gestion pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, disponible sur SEDAR.

Les transactions entre apparentés et les conflits d'intérêts

Le comité a revu les transactions entre apparentés durant l'année, conformément à la législation applicable, afin de s'assurer que ces transactions ont été conclues à la juste valeur marchande ou à des conditions au moins aussi favorables que celles du marché, ou à une juste valeur si une juste valeur marchande n'existait pas. Le comité a aussi évalué l'impact de ces transactions sur la stabilité et la solvabilité de la compagnie.

Plus précisément, le comité a approuvé les services et les charges intersociétés ainsi que les ententes de réassurance intersociétés, y compris celles entre Intact Corporation financière et Groupe ING avant la vente par Groupe ING de sa participation dans Intact Corporation financière, et les ententes entre Intact et ses filiales

d'assurance. Le comité a aussi revu les questionnaires des administrateurs et des dirigeants pour 2009 relativement aux conflits d'intérêts et aucune préoccupation n'a été identifiée à cet égard.

Gouvernance d'entreprise

Le comité a revu les questions de gouvernance qu'il a recensées à la demande du conseil d'administration, d'autres comités du conseil d'administration ou de la compagnie, y compris la rétention d'actions du chef de la direction, la rémunération des dirigeants, la rémunération des administrateurs, les exigences en matière d'actionnariat à l'intention des administrateurs et l'embauche de consultants par le conseil d'administration et ses comités, y compris le comité RH.

Nomination des membres du conseil d'administration et processus d'évaluation

Le comité a revu les résultats de l'auto-évaluation annuelle sur l'efficacité du conseil d'administration ainsi que les évaluations des comités du conseil d'administration. En outre, le comité a évalué le processus de nomination en place pour les administrateurs.

Le comité a également revu le processus d'auto-évaluation des administrateurs pour 2009, qui comprend une auto-évaluation par chacun des administrateurs ainsi qu'une discussion de cette auto-évaluation lors d'une réunion privée avec le président du conseil d'administration.

Ces processus étaient gérés par le secrétaire de la compagnie en 2009.

Le président du conseil d'administration a également discuté en privé avec chaque membre du conseil de la question de l'examen par les pairs. Le président du comité a discuté de la performance du président du conseil avec chaque membre du conseil et en a ensuite discuté avec M. Dussault.

Le comité a passé en revue le choix du moment et la durée allouée à chaque réunion ainsi que la structure et la composition des réunions du comité.

Chaque année, le bureau du secrétaire passe en revue les résultats de l'évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de leurs membres, y compris le président, et propose un plan d'action qui tient compte des améliorations continues et de l'évolution des fonctions du conseil d'administration et de ses comités. Ce plan d'action est passé en revue et approuvé par le comité RGE et par le conseil d'administration, et la mise en œuvre du plan d'action fait également l'objet de commentaires par les membres du conseil d'administration l'année suivante.

Recrutement de consultants externes

Le comité a des procédures à suivre pour retenir les services de consultants externes. Bien que le conseil d'administration, les comités et les membres du conseil d'administration aient l'autorisation de retenir les services de consultants externes aux frais de la compagnie, le comité est responsable de l'approbation de ce recrutement dans certaines circonstances qui pourraient se produire, comme lors de conflits d'intérêts ou de mésententes à l'égard de l'embauche de consultants. Le conseil d'administration et le comité RH ont, à l'occasion, eu recours aux services de consultants externes en 2009. À ce sujet, prière de vous reporter au rapport du comité RH ci-bas.

Alignement continu de la compagnie dans son contexte d'émetteur assujetti

Le comité a recommandé au conseil d'administration de changer une ancienne politique exigeant 85 % plus un des votes des actionnaires lors de l'élection d'un administrateur à 50 % plus un pour toutes les élections futures. L'ancienne politique visait à assurer un vote majoritaire des actionnaires publics compte tenu de la participation de 70 % détenue par le Groupe ING. Le comité a également revu un projet de réalignement complet, qui comprend des changements de politiques et de procédés pour tenir compte de la vente de l'actionnariat du Groupe ING dans la compagnie.

Consultation sur les pratiques de rémunération

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, le comité a plus précisément tenu compte de la question de consultation sur les pratiques de rémunération. À l'issue des discussions, le comité continuera de surveiller la

situation et réexaminera la question en 2011, en tenant compte des tendances à ce chapitre, et poursuivra son analyse dans le contexte général de la compagnie.

Activités du comité de révision et de gouvernance d'entreprise en 2009

En 2009, le comité a mené les activités suivantes conformément à son mandat :

Nomination des administrateurs, évaluation et gouvernance d'entreprise

- a revu ses pratiques d'évaluation et a effectué les évaluations du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et du président de chaque comité ainsi que des membres individuels;
- a revu les questionnaires des dirigeants et des administrateurs portant sur les conflits d'intérêts;
- a revu la politique de rétention des actions du chef de la direction;
- a revu les exigences à l'égard de l'actionnariat des administrateurs;
- a revu le processus de nomination et les propositions de nominations de nouveaux administrateurs pour 2010 et a fait des recommandations au conseil d'administration;
- a revu et recommandé au conseil d'administration une nouvelle politique concernant un nouveau vote majoritaire de 50 % plus un pour l'élection d'un administrateur;
- a revu les structures des réunions du conseil d'administration et des comités ainsi que le choix du moment pour la tenue de réunions et a fait des recommandations au conseil d'administration;
- a revu les meilleures pratiques et les analyses comparatives;
- a revu et fait des recommandations au conseil d'administration relativement à la rémunération des administrateurs et au nouveau régime d'achat d'UAD et d'actions.

Conformité, opérations réglementaires et opérations entre apparentés

- a préparé le rapport annuel pour le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur les activités du comité en 2008;
- a effectué les vérifications des références sur les dirigeants et les administrateurs conformément aux exigences du BSIF;
- a revu les opérations entre apparentés, y compris les ententes de réassurance intersociétés;
- a revu les rapports sur la conformité indiquant les principaux risques ayant trait à la conformité, les incidents, les questions de réglementation et autres importants projets de conformité;
- a procédé au réalignement de la conformité à la suite de la vente par Groupe ING de sa participation dans la compagnie; et
- a revu et recommandé au conseil d'administration l'adoption d'un nouveau code de conduite intitulé, « Vivre nos valeurs ».

Stratégies et mandat du comité

- a revu et approuvé les sections de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2009 sur la révision et la gouvernance d'entreprise;
- a revu les opérations entre apparentés entre les sociétés Intact;
- a revu et recommandé au conseil d'administration un mandat révisé pour le comité.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2009.

(signature) Comité de révision et de gouvernance d'entreprise

Marcel Côté (président)

Yves Brouillette

Ivan E.H. Duvar

Louise Roy

Stephen G. Snyder

Carol Stephenson

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rôle du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines (dans la présente rubrique, le « comité ») supervise la gestion de la compagnie en matière de ressources humaines, y compris la rémunération des employés, de la direction et de la haute direction, l'évaluation du président et chef de la direction et de celui des membres de la haute direction, ainsi que la planification de la relève.

À cet égard, le rôle du comité consiste à aider la direction à établir une politique de gestion totale qui appuie la stratégie et les objectifs globaux de la compagnie, attire et retient les personnes de talent et les dirigeants-clés, lie la rémunération totale aux résultats financiers de la compagnie et à l'atteinte d'objectifs stratégiques et offre des occasions concurrentielles à coûts raisonnables tout en améliorant les capacités de la compagnie de réaliser ses objectifs. Ce rôle comprend l'élaboration de politiques et de programmes qui favorisent une culture d'entreprise positive et qui assurent un rendement élevé de tous les employés.

En matière de rémunération, le comité revoit, au moins annuellement, le positionnement global des employés par rapport au marché et approuve l'enveloppe d'augmentation budgétaire au mérite pour l'année. De plus, il revoit, au moins annuellement, la rémunération totale de la direction en fonction d'objectifs préétablis de la compagnie, ainsi que la rémunération individuelle des hauts dirigeants de la compagnie qu'il approuve en fonction d'objectifs préétablis de la compagnie et d'objectifs personnels des hauts dirigeants pour l'année.

Le comité est aussi chargé de revoir le régime de retraite et les régimes incitatifs de la compagnie (les « régimes ») et de les recommander au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le comité approuve les changements aux régimes ou les recommande au conseil d'administration si la conception de tels régimes a fondamentalement changé ou s'ils sont remplacés par d'autres régimes. Le comité est également responsable de l'approbation des états financiers des régimes de retraite de la compagnie et recommande au conseil d'administration l'approbation des évaluations actuarielles.

Le comité revoit et évalue les propositions de la direction en matière de réorganisations majeures de la compagnie qui peuvent modifier la structure et la composition de la direction et il fait des recommandations à la direction et au conseil d'administration à ce chapitre. Le comité est également chargé de revoir et de recommander au conseil d'administration l'approbation de la déclaration de la rémunération annuelle de la haute direction, qui est incluse dans cette circulaire, déclaration qui est déposée auprès des organismes de réglementation et communiquée aux actionnaires de la compagnie.

Composition du comité des ressources humaines

Le comité répond aux exigences des meilleures pratiques en matière d'indépendance. Il est formé de cinq (5) administrateurs, tous étant des administrateurs indépendants. Aucun des membres du comité n'est dirigeant ou employé de la compagnie. Aucun des membres du comité n'est admissible aux programmes de rémunération de la direction de la compagnie.

L'envergure des connaissances du comité à l'égard de la rémunération de dirigeants provient de la combinaison de leur expérience, en qualité d'anciens entrepreneurs, propriétaires d'entreprise et dirigeants de grandes compagnies. Tous les membres ont siégé sur des conseils d'administration de compagnies publiques. En 2007, M. Paul Cantor a présidé la Commission d'experts de l'Institut des administrateurs de sociétés (Blue Ribbon Commission). Cette commission a étudié les pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération des dirigeants et a émis un rapport qui recommande les meilleures pratiques actuelles pour les sociétés canadiennes à cet égard, y compris la mise en place de mesures de rendement et d'évaluation.

Le comité se compose des cinq (5) personnes suivantes :



Carol Stephenson Paul Cantor Marcel Côté Ivan E.H. Duvar Louise Roy

Le comité a tenu six (6) réunions en 2009, de même que des réunions spéciales en mars et en octobre. Le président et chef de la direction, ainsi que d'autres membres de la direction, ont assisté aux réunions sur l'invitation du président du comité. Des documents détaillés contenant des renseignements nécessaires au comité pour la prise de décisions éclairées ont été distribués préalablement à chaque réunion. Des séances à huis clos ont eu lieu à chaque réunion.

Activités du comité des ressources humaines en 2009

En 2009, le comité a mené les activités suivantes conformément à son mandat :

Rémunération

- a revu la position de la compagnie par rapport au marché et a fait un examen annuel de la rémunération au mérite des dirigeants et des employés en général par rapport au marché, y compris celle du chef de la direction;
- a revu l'approche de la compagnie quant à la gestion de ses régimes de retraite;
- a revu et approuvé la rémunération des administrateurs et celle de la haute direction (à compter de 2010, la responsabilité de la rémunération des administrateurs relève du comité RGE);
- a revu et approuvé le Programme de rendement à court terme (« PRCT ») pour les dirigeants et les employés ainsi que le Régime incitatif à long terme (« RILT »), y compris les régimes à l'intention de la haute direction et pour les participants d'Intact Gestion de placements inc.;
- a revu et a recommandé au conseil d'administration le PRCT, le RILT ainsi que la rémunération globale du chef de la direction; et
- à la suite de recommandations du comité RGE, le comité RH a revu la politique de rétention des actions du chef de la direction et l'a recommandée au conseil d'administration.

Évaluations et planification de la relève

- a revu l'évaluation du chef de la direction et ses objectifs de rendement pour 2009 et les a communiqués au conseil d'administration aux fins d'approbation par le conseil d'administration de la rémunération du chef de la direction;
- a revu les plans de relève du chef de la direction et des premiers vice-présidents;
- a revu la stratégie de gestion des talents et des talents clés non membres de la direction, qui comprend la formation, l'évaluation et le mentorat.

Stratégies et mandat du comité

- a revu et approuvé les sections portant sur les ressources humaines dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour l'année 2009;
- a revu et approuvé le mandat du comité;
- a revu et approuvé l'embauche d'un conseiller indépendant pour le comité;
- a revu la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise de la compagnie;
- a revu les sondages et les plans d'action concernant la diversité au travail.

Planification de la relève

Chaque année, la compagnie effectue une cartographie de la relève. À cet égard, elle établit des plans de relève et prépare des rapports sur les fonctions essentielles, qui comprennent celles des dirigeants et celle du chef de la direction. Ces rapports sont présentés au comité aux fins d'évaluation, d'analyse, de discussion et de présentation au conseil d'administration.

En ce qui concerne ce plan, la compagnie prend des mesures pour préparer la prochaine relève pour chaque niveau de direction. Des mouvements latéraux visant à diversifier les expériences, la formation sur le leadership, les occasions de mentorat ainsi que des programmes spéciaux sont offerts à certaines personnes.

Rôle des dirigeants dans les décisions sur la rémunération

La chef des ressources humaines travaille avec le président et chef de la direction à la préparation de présentations pour chacune des réunions du comité et elle aide le président et chef de la direction à faire et à présenter des recommandations au comité ainsi que des documents à l'appui relativement à la rémunération des hauts dirigeants. Des documents à l'appui sont également présentés au comité pour le poste de président et chef de la direction, mais aucune recommandation n'est faite. Le bureau du secrétaire gère séparément le processus d'évaluation du chef de la direction par les membres du conseil d'administration et rend compte des résultats de l'évaluation au comité et au conseil d'administration. Une telle évaluation fait partie de l'évaluation du chef de la direction en ce qui a trait à ses propres objectifs personnels et à sa rémunération globale.

Le comité est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2009.

(signature) Comité des ressources humaines

Carol Stephenson (présidente)

Paul Cantor

Marcel Côté

Ivan E.H. Duvar

Louise Roy

4 : ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Le texte qui suit a été préparé pour rehausser la qualité et la transparence des documents sur la rémunération de la haute direction de la compagnie. Il fournit des explications sur les objectifs et la mise en œuvre des programmes de rémunération de la direction de la compagnie.

Introduction

Le conseil d'administration a confié au comité des ressources humaines (dans la présente rubrique, le « comité ») le mandat de superviser l'élaboration des pratiques et des politiques en matière de ressources humaines qui appuient la stratégie et les objectifs globaux de la compagnie, et de les approuver ou de les recommander au conseil d'administration. Les valeurs qui guident la compagnie dans l'atteinte de ses objectifs sont les suivantes : l'intégrité, le respect mutuel, l'engagement envers le client, l'excellence et la responsabilité sociale. La philosophie de rémunération décrite ci-dessous appuie la mission de la compagnie de même que ses valeurs.

Philosophie de rémunération

Derrière chaque produit et service d'Intact Corporation financière se trouve une équipe d'employés motivés, intelligents et travailleurs. Pour réussir et conserver sa position de plus important fournisseur d'assurance habitation et automobile au pays, la compagnie doit attirer, retenir et motiver des dirigeants et des hauts dirigeants de talent dans un contexte d'affaires fortement concurrentiel. Le comité souhaite que les leaders d'Intact Corporation financière se concentrent sur le maintien d'un niveau élevé de rendement et la croissance de la valeur pour les actionnaires, renforçant la philosophie de rémunération au rendement. Les hauts dirigeants jouent un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de la compagnie. L'examen, l'évaluation et l'approbation de la rémunération des hauts dirigeants est en effet l'une des principales fonctions du comité. Les objectifs du programme de rémunération de la direction sont les suivants :

- attirer, retenir et motiver des dirigeants et des hauts dirigeants de talent dans un contexte d'affaires hautement concurrentiel;
- faire concorder les objectifs des employés avec ceux de la compagnie et les intérêts à long terme des actionnaires;
- lier les programmes d'intéressement à court terme des individus tant à leur rendement individuel qu'à l'atteinte de résultats financiers et stratégiques de la compagnie;
- lier les régimes d'intéressement à long terme des dirigeants et des hauts dirigeants aux résultats financiers de la compagnie par rapport aux résultats financiers du reste de l'industrie canadienne de l'assurance IARD.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, le comité :

- fixe des niveaux cibles de rémunération globale (qui comprennent le salaire de base, des mesures d'intéressement à court terme et à long terme, des avantages indirects, des avantages sociaux et des régimes de retraite) qui se situent à la médiane du marché de comparaison applicable (voir le groupe de comparaison détaillé ci-après);
- met en œuvre des lignes directrices en matière d'actionnariat, s'il y a lieu;
- attribue une rémunération incitative au rendement additionnelle qui récompense le rendement et reconnaît les réalisations spéciales, selon ce qui peut être approprié.

Composantes de la rémunération des dirigeants d'Intact Corporation financière et de ses filiales

Le programme de rémunération des dirigeants est offert à tous les membres de la direction de la compagnie (vice-présidents, représentant environ 80 postes, désignés « dirigeants », aux sections 4 à 8 de cette circulaire) et aux membres de la haute direction (premiers vice-présidents et postes supérieurs, représentant environ

20 postes, désignés « hauts dirigeants », aux sections 4 à 8 de cette circulaire). Il est conçu pour aider la compagnie à attirer et retenir les meilleurs employés pour les postes dont le niveau de responsabilités est élevé et aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires de la compagnie. Chaque année, la compagnie examine son programme de rémunération (le comité examine la rémunération des hauts dirigeants et les hauts dirigeants examinent le programme de rémunération des dirigeants) pour veiller à ce qu'il respecte la philosophie de rémunération. Le comité revoit également la philosophie de rémunération annuellement. Les éléments suivants font partie du programme de rémunération des dirigeants :

1. Salaire de base :

- Objectif : Fournir une rémunération fixe fondée sur le marché externe et l'équité interne en ce qui concerne le rôle, l'envergure, les responsabilités et l'obligation de rendre compte chez Intact Corporation financière de même que l'expérience et le rendement de la personne dans ce rôle.

Élément de rémunération	Type	Personnel cible	Rendement	Paielements fondés sur	Positionnement sur le marché
Salaire de base	Espèces	Tous les dirigeants	Annuel	Ajustements en fonction du rendement individuel et des tendances du marché	Cible = médiane

- Administration : Les salaires sont revus une fois par année par le comité, avec une date de prise d'effet au 1^{er} avril pour tous les employés et les dirigeants et au 1^{er} janvier pour les hauts dirigeants. Il existe des données de marché pour tous les postes, y compris les postes de hauts dirigeants. Même si les niveaux cibles de rémunération totale se situent à la médiane du marché, la rémunération globale actuelle peut être supérieure à la médiane du marché pour ceux qui ont réalisé les meilleurs rendements, si les attentes, en terme de croissance, de ratio combiné (ratio des frais et ratio des sinistres) et de rendement des capitaux propres (« RCP ») par rapport à l'industrie canadienne de l'assurance IARD, ont été atteints ou dépassés. Pour évaluer la valeur de la rémunération des hauts dirigeants (salaire de base, régimes d'intéressement à court et à long terme, régimes de retraite, avantages sociaux et avantages indirects), pour analyser les tendances du marché, le groupe de comparaison composé des entreprises suivantes est généralement utilisé :

La Société de gestion AGF Limitée	La Great-West, compagnie d'assurance-vie
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Banque HSBC Canada
Aviva Canada Inc.	Banque Laurentienne du Canada
AXA Canada Inc.	Lombard du Canada Ltée
Banque de Montréal	Société Financière Manuvie
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Banque Nationale du Canada
Chartis Insurance Company of Canada	Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	RBC Groupe Financier
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	RBC Assurances
Desjardins Sécurité financière	Banque Scotia
Dejardins Groupe d'assurances générales	Compagnie d'assurance Standard Life Ltée
Dominion of Canada, Compagnie d'Assurance Générale	La Financière Sun Life du Canada inc.
Economical Insurance Group, The	Groupe Financier Banque TD
Fédération des caisses Desjardins du Québec	Wawanesa Mutual Insurance Company

Voici l'envergure du groupe de comparaison par rapport à celle d'Intact Corporation financière :

	2009	
	Produits (M\$)	Nombre d'employés
25^e percentile	1 013	1 707
Médiane	2 252	3 430
75^e percentile	9 677	15 162
Intact Corporation financière	4 028	6 700

Ce groupe de comparaison, composé de vingt-huit (28) sociétés canadiennes, a été approuvé par le comité suite à une recommandation élaborée conjointement par des consultants externes et par l'équipe des Ressources humaines de la compagnie pour tenir compte du bassin de main d'œuvre naturel de l'entreprise. Le groupe de comparaison, qui est lui-même revu annuellement par le comité, est composé des grandes banques canadiennes et de sociétés de taille, d'envergure et d'étendue géographique comparables, incluant d'autres importantes institutions financières parmi lesquelles on retrouve des sociétés d'assurance-vie et d'assurance IARD. Le comité est d'avis que les sociétés choisies représentent une combinaison juste de sociétés d'assurance IARD, de sociétés d'assurance-vie et d'entreprises de services bancaires ou financiers.

Les salaires des membres de la haute direction visés pour 2009, par rapport à la médiane du marché pour 2009 sont les suivants :

Nom	Salaire de base en 2009	Médiane du marché en 2009
Charles Brindamour, président et chef de la direction	626 000 \$	659 000 \$
Mark Tullis, chef des finances	351 575 \$	385 000 \$
Derek Iles, premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	372 300 \$	255 000 \$
Louis Gagnon, président, Intact Assurance	370 000 \$	415 000 \$
Marc Provost, premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, Intact Gestion de placements inc. (« IGP »)	280 500 \$	285 000 \$

La rémunération du président et chef de la direction est établie séparément par le comité. Le salaire de base de M. Brindamour représente 94 % de sa médiane du marché. Le comité est satisfait de ce positionnement selon son évaluation du rendement de M. Brindamour depuis sa nomination le 1^{er} janvier 2008. Le salaire de base de M. Tullis est conforme à la médiane du marché pour ce poste. Ce positionnement reflète sa vaste expérience de même que son rendement au cours des dernières années. M. Iles a été nommé premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations le 18 décembre 2008. Auparavant, il a occupé le poste de président, Intact Assurance (auparavant « ING Assurance »). Son salaire de base était conforme à la médiane du marché pour son poste précédent et ses conditions de rémunération actuelles n'ont pas été modifiées lorsqu'il a été nommé premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations. M. Gagnon a été nommé président d'Intact Assurance en décembre 2008. Avant sa nomination, il occupait le poste de premier vice-président pour la division du Québec. M. Gagnon a d'excellentes connaissances de l'industrie de l'assurance IARD. Le salaire de base de M. Provost représente 98 % de sa médiane du marché.

2. Programme de rendement à court terme (PRCT) :

- Objectif : lier la rémunération à une combinaison d'apports individuels et du rendement financier national de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires et les clients, à récompenser les

employés qui aident Intact Corporation financière à atteindre ses objectifs d'affaires et de manière à attirer et retenir le talent nécessaire au succès de la compagnie.

Élément de remuneration	Type	Personnel Cible	Rendement	Paiements fondés sur	Positionnement sur le marché
Programme de rendement à court terme (PRCT)	Espèces	Tous les dirigeants	1 an	Atteinte des objectifs stratégiques financiers et autres que financiers de la compagnie et des objectifs personnels	Cible = médiane

- Administration : Tous les employés permanents, y compris les dirigeants et les hauts dirigeants, participent au PRCT payé annuellement en espèces. Les primes sont liées à l'atteinte des objectifs stratégiques financiers de la compagnie et au rendement individuel des participants. Au début de chaque année, une cible de rendement est communiquée à chaque participant, laquelle est établie selon la valeur interne du poste de même que d'un alignement avec la médiane du marché pertinent. Cette cible est exprimée en tant que pourcentage du salaire du participant, et tient compte des pratiques d'autres sociétés financières canadiennes en matière de primes pour des postes comparables. La prime cible est constituée de plusieurs composantes ou objectifs et est payée à la cible pour chaque composante, qui a sa propre pondération, si elle est atteinte. Les critères du rendement cible de l'entreprise sont basés sur une combinaison de certains ou de tous les éléments suivants, selon le poste en question : ratio combiné, bénéfice d'exploitation par action, croissance des primes directes souscrites, leadership, mise en œuvre des priorités stratégiques.
- Des niveaux maximums et minimums sont également établis pour chaque composante, permettant l'utilisation d'une échelle mobile allant d'un minimum de zéro jusqu'à un maximum de deux fois le montant cible. Les objectifs de rendement personnels représentent 25 % de la pondération de l'ensemble de la cible d'intéressement pour les hauts dirigeants et 50 % pour les dirigeants. Les objectifs financiers du chef du Service des placements de la compagnie sont sur une échelle mobile allant de zéro à trois fois le montant cible (plutôt que deux (2) fois) ce qui reflète les pratiques du marché pour l'industrie de la gestion des placements.
- Les cibles du PRCT pour les primes attribuées en 2009 aux membres de la haute direction visés s'établissent comme suit :

Nom et poste	Prime PRCT minimum	Prime PRCT cible	Prime PRCT maximum
Charles Brindamour Président et chef de la direction	0 %	75 %	2X = 150 %
Mark Tullis Chef des finances	0 %	60 %	2X = 120 %
Derek Iles Premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	0 %	55 %	2X = 110 %
Louis Gagnon Président, Intact Assurance	0 %	55 %	2X = 110 %
Marc Provost Premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	0 %	60 %	3X = 180 %

Le tableau suivant établit les mesures de rendement financier pour 2009 qui sont appliquées en vertu du PRCT pour calculer la prime versée aux hauts dirigeants. Ces objectifs représentent à la cible 75 % de la pondération de l'ensemble de la prime d'intéressement, sauf dans le cas du chef du Service des placements, tel que décrit dans la note plus bas.

Mesures financières	Pondération
Croissance (des primes directes souscrites) par rapport à l'industrie	10 %
Rentabilité (ratio combiné) par rapport à l'industrie	25 %
Bénéfice d'exploitation par action	40 %

Deux des mesures financières actuelles (croissance et rentabilité) utilisées pour déterminer la prime d'intéressement sont basées sur le rendement de la compagnie par rapport au rendement moyen de l'industrie. Le tableau suivant présente un versement estimatif pour chaque membre de la haute direction visé en fonction des résultats de 2009 qui sera payé au deuxième trimestre de 2010 :

Nom et poste	Prime PRCT cible 2009 (\$)	Résultats financiers en vertu du PRCT 2009 (%)	Résultats PRCT 2009 (financiers 75 % — personnels 25 %) % de la cible	Prime PRCT totale estimative 2009 (\$)
Charles Brindamour Président et chef de la direction	469 500 \$	93,5 %	105 %	484 055 \$
Mark Tullis Chef des finances	210 945 \$	93,5 %	105 %	217 484 \$
Louis Gagnon Président, Intact Assurance	203 500 \$	93,5 %	114 %	227 615 \$
Derek Iles Premier vice-président, Ouest canadien, et vice-président du comité d'opérations	204 765 \$	93,5 %	103 %	205 994 \$
Marc Provost Premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	168 300 \$	93,5 %	230 %	388 431 \$(¹)

(1) Les objectifs financiers du chef du Service des placements de la compagnie sont sur une échelle mobile allant de zéro à trois fois le montant cible (plutôt que deux (2) fois) ce qui reflète les pratiques du marché pour l'industrie de gestion des placements. Les résultats financiers d'ICF sont pondérés à 25 %, les résultats financiers d'IGP le sont à 50 % et les résultats individuels le sont à 25 %.

3. Régime incitatif à long terme — Régime d'intéressement en actions 2005 d'Intact Corporation financière (le « RILT »)

- Objectif : Aligner les primes d'encouragement des dirigeants et des hauts dirigeants d'Intact Corporation financière avec la création de valeur pour les actionnaires de la compagnie, communiquer à la communauté financière le fait que les dirigeants et les hauts dirigeants d'ICF ont un intérêt personnel dans la réussite de la compagnie, renforcer la philosophie de rémunération au rendement, encourager les participants à se concentrer sur la durabilité des hauts niveaux de rendement et la croissance de la valeur

pour les actionnaires, offrir des niveaux compétitifs de rémunération globale et retenir les services d'employés clés.

Élément de rémunération	Type	Personnel ciblé	Rendement	Paiements fondés sur	Positionnement sur le marché
Régime incitatif à long terme (RILT)	Unités liées au rendement	Tous les dirigeants	3 ans	La moyenne triennale du RCP d'ICF par rapport à la moyenne du RCP de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Paiements sous forme d'actions incessibles d'ICF	Cible = médiane

- Administration : En vertu du RILT, les participants se voient attribuer des unités d'actions théoriques appelées des « unités liées au rendement ». Le nombre d'unités liées au rendement attribuées à chaque participant est calculé en divisant la valeur économique, laquelle correspond à un pourcentage du salaire de base (voir le tableau sur les paiements cibles du RILT ci-dessous), par la valeur moyenne actualisée d'une action ordinaire d'Intact Corporation financière au cours du dernier trimestre du dernier exercice complété. Au cours du dernier trimestre de 2008, le prix moyen d'une action ordinaire s'établissait à 31,59 \$, auquel a été appliqué un escompte de compensation sur la valeur de 27 %, menant à une valeur de compensation actualisée s'élevant à 23,06 \$ par unité liée au rendement. Au moment de l'acquisition, une (1) unité liée au rendement est convertie en une (1) action ordinaire d'Intact Corporation financière (ces actions ordinaires sont achetées sur le marché secondaire). La taille des attributions individuelles est établie à l'aide de la médiane sur le marché des pratiques en matière de rémunération à long terme des sociétés canadiennes des services financiers pour des postes comparables. Le paiement est basé sur une cible précise établie par le comité, composée de la différence entre la moyenne triennale du RCP de la compagnie par rapport à celle de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Aucun paiement n'est effectué si le RCP réel de la compagnie est égal ou inférieur à la moyenne de l'industrie, tel que rapporté par les autorités réglementaires, et le double du niveau cible est payé si l'écart actuel dépasse de deux fois ou plus celui de l'industrie. Chaque attribution est acquise et versée à la fin du cycle de rendement de trois (3) ans sur approbation du conseil. Le paiement est effectué sous forme d'actions ordinaires d'Intact Corporation financière. Ces actions ordinaires sont soumises à des restrictions interdisant leur vente au cours de deux (2) années qui suivent le paiement de l'attribution.

Les fourchettes de paiements en vertu du RILT pour 2009, en pourcentage du salaire, pour les membres de la haute direction visés, sont les suivantes :

Nom et poste	Paiement minimum RILT	Paiement cible RILT	Paiement maximum RILT
Charles Brindamour Président et chef de la direction	0 %	180 %	2X = 360 %
Mark Tullis Chef des finances	0 %	95 %	2X = 190 %
Derek Iles Premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	0 %	100 %	2X = 200 %
Louis Gagnon Président, Intact Assurance	0 %	100 %	2X = 200 %
Marc Provost Premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	0 %	60 %	3X = 180 % ⁽¹⁾

(1) Le premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements d'IGP peut recevoir un paiement additionnel en plus de celui versé dans le cadre du RILT. Le paiement maximum pourrait donc être de 300 % au lieu de 200 %, selon la contribution d'IGP au RCP d'ICF.

Au total, 321 010 unités liées au rendement ont été attribuées en 2009 aux participants du RILT. Les attributions pour les membres de la haute direction visés figurent en détail ci-après :

Nom et poste	Unités liées au rendement attribuées en 2009
Charles Brindamour, président et chef de la direction	48 862
Mark Tullis, chef des finances	14 483
Derek Iles, premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	16 144
Louis Gagnon, président, Intact Assurance	16 045
Marc Provost, Premier vice-président, directeur général et chef du service de placements, IGP	7 298

Le tableau qui suit établit les mesures du rendement qui sont appliquées en vertu du RILT pour calculer le montant de l'attribution versée aux dirigeants et aux hauts dirigeants. La mesure du rendement utilisée est la moyenne triennale consolidée du RCP d'Intact Corporation financière par rapport à la moyenne triennale de l'industrie de l'assurance IARD, tel que déclaré par le Bureau d'assurance du Canada, à l'exclusion du RCP IARD d'Intact Corporation financière (ou toute autre source que le comité juge approprié compte tenu des circonstances).

Rendement supérieur de 8 points de pourcentage	=	paiement de 200 % (maximum)
Rendement supérieur de 4 points de pourcentage	=	paiement de 100 % (cible)
Rendement moyen de l'industrie	=	paiement de 0 % (seuil)

- Changements aux dispositions du RILT pour 2010 :

Le comité a revu la conception du régime en 2009 et le conseil d'administration a adopté les changements suivants, qui s'appliquent aux attributions de 2010 :

Les paiements effectués en vertu du RILT seront maintenant sous forme d'unités liées au rendement

(60 % en unités liées au rendement) et d'unités liées aux actions incessibles (40 % en unités liées aux actions incessibles). L'acquisition d'unités liées au rendement continuera d'être basée sur la moyenne sur trois ans du rendement des capitaux propres (RCP) d'ICF par rapport à la moyenne sur trois ans du RCP de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Cependant, le pourcentage d'acquisition applicable augmentera pour passer de 0 % à 50 % des unités liées au rendement si la moyenne sur trois ans du RCP égale celle de l'industrie. Les unités liées aux actions incessibles seront automatiquement acquises après trois ans. Les dividendes payés aux actionnaires d'Intact Corporation financière seront maintenant crédités (pour la période de trois ans) aux unités liées au rendement ainsi qu'aux unités liées aux actions incessibles au moment de leur acquisition. La période d'incessibilité actuelle de deux ans et l'actualisation qui y est associée suite à l'acquisition des unités liées au rendement sont également éliminées.

Le comité est d'avis que ces changements continueront de récompenser l'excellence opérationnelle et que l'ajout de la composante des unités liées aux actions incessibles sera une mesure efficace de rétention.

Anciens régimes incitatifs à long terme de l'ancien principal actionnaire, Groupe ING :

Certains membres de la haute direction visés détenaient des options non exercées ou avaient des questions non réglées en vertu d'anciens régimes du Groupe ING ou d'ING Americas. À la suite de la vente du Groupe ING de sa participation dans ING Canada inc. le 19 février 2009, en vertu du régime *Leo* de Groupe ING et du régime global d'option d'achats d'actions du Groupe ING (RGOAA), les participants, y compris certains membres de la haute direction visés, avaient 12 mois et 90 jours respectivement pour exercer leurs options, à défaut de quoi ils perdaient ces droits. Environ 75 participants possédaient des options sous les régimes RGOAA et *Leo*. Compte tenu que toutes les options avaient une valeur nulle et compte tenu également que les dates d'expiration originales de ces options allaient jusqu'en 2014, Intact Corporation financière a converti ces régimes en droits à la plus-value des actions (DPVA) en fonction du cours de l'action du Groupe ING dont le paiement est prévu en espèces. La conversion a assuré la continuité du programme ainsi que l'équité pour les employés qui ont contribué au succès de la compagnie au fil des années et l'équité pour les actionnaires. La conversion a accordé aux participants la même opportunité économique qu'ils avaient avant la vente d'ING Canada inc. et a respecté les termes des attributions d'options jusqu'à leurs dates d'échéance respectives. Les attributions déjà acquises en vertu du régime d'intéressement en actions d'ING Americas ont été créditées aux comptes individuels d'actions théoriques qui sont payables à la prise de la retraite ou de la cessation d'emploi. De tels comptes, selon les mêmes principes d'équité, ont été convertis en actions ordinaires théoriques d'ICF et ont été crédités avec des équivalents en dividendes. Prière de vous reporter à la page 38 pour plus de détails.

4. Régimes de retraite et avantages sociaux :

- Objectif : Garantir à chaque participant des avantages sociaux concurrentiels et un revenu de retraite afin de retenir les dirigeants et hauts dirigeants de la compagnie.
- Administration : Les dirigeants et hauts dirigeants d'Intact Corporation financière bénéficient de deux (2) régimes de retraite : un régime de base, lequel est un régime à prestations déterminées dont les gains ouvrant droit à pension doivent respecter les limites annuelles autorisées par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »); et un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (« RCRD ») qui est plafonné à la différence entre les limites établies par l'ARC et les gains ouvrant droit à pension des dirigeants ou des hauts dirigeants. La prestation de retraite accordée en vertu du régime de retraite est calculée lors de la retraite au moyen d'une formule qui combine les gains moyens et les années de service. Les gains moyens sont définis comme étant la moyenne pour les 60 meilleurs mois consécutifs sur les gains des 120 derniers mois. Le RCRD constitue un outil de rétention des dirigeants et des hauts dirigeants et tout participant acquiert les cotisations versées aux termes de ce régime dès qu'il a complété deux (2) années de service continu au sein de la compagnie. Pour tous les participants, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base; pour les hauts dirigeants, les gains ouvrant droit à pension comprennent également 50 % de la cible PRCT. Veuillez consulter la rubrique sur les régimes de retraite qui figure à la page 40 de cette circulaire pour obtenir de plus amples détails sur ces régimes. De

concert avec la stratégie de gestion, le comité a soumis une recommandation au conseil d'administration visant à supprimer la disposition d'indexation automatique des régimes de retraite enregistrés pour les prestations de retraite accumulées le ou après le 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne les avantages sociaux offerts par la compagnie, les dirigeants et hauts dirigeants bénéficient du même régime que les autres employés, lequel prévoit bon nombre d'options de façon à ce que chaque personne puisse élaborer une couverture d'assurance médicaments, dentaire, vie et invalidité et toute autre couverture d'assurance qu'il/elle souhaite pour lui/elle et pour ses personnes à charge.

5. Avantages indirects :

- Objectif : Fournir aux dirigeants et hauts dirigeants un groupe d'avantages indirects qui correspondent le mieux à leurs besoins et à leur style de vie, ce qui comprend la location d'une voiture de fonction, une subvention en vue d'un prêt hypothécaire, un abonnement dans un club, des dépôts dans un compte de dépenses pour soins de santé, des montants imposables en espèces et un bilan médical complet.
- Administration : Tous les dirigeants et hauts dirigeants d'Intact Corporation financière reçoivent une allocation imposable en espèces qui correspond à cinq pour cent (5) % de leur salaire de base, plus 7 500 \$. Aux fins des avantages indirects, l'année est définie comme allant du 1^{er} avril au 31 mars.

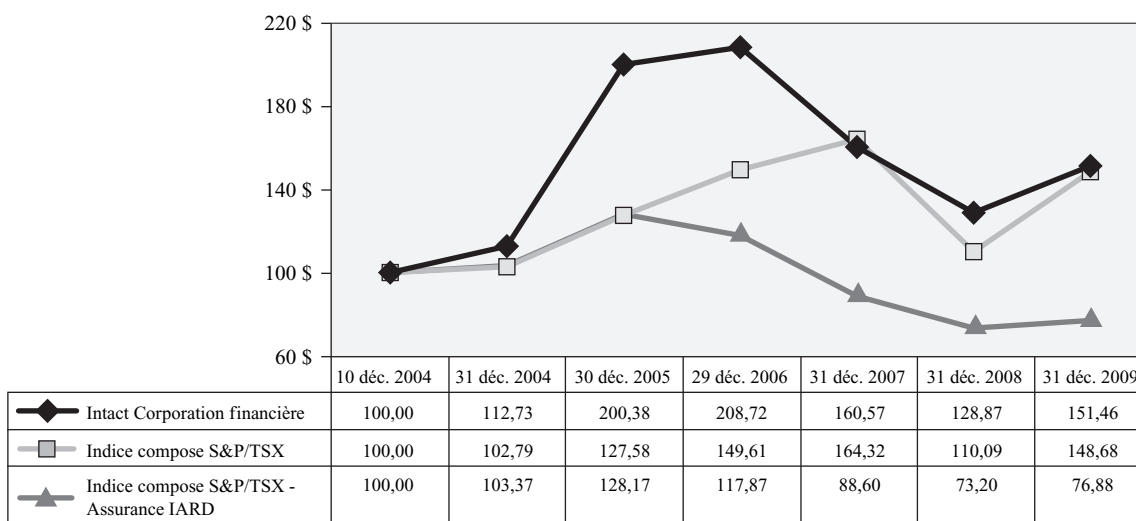
Lignes directrices en matière d'actionnariat

En novembre 2009, le comité a adopté de nouvelles lignes directrices en matière d'actionnariat pour tous les dirigeants, y compris les cinq (5) membres de la haute direction visés. Dans le cadre de leur paiement en vertu du RILT pour 2010, les dirigeants devront maintenant accumuler et détenir des actions ordinaires d'ICF au fil du temps. Cette pratique, conçue pour aligner étroitement les intérêts de la direction et ceux des actionnaires, est courante au sein de notre industrie et conforme aux principes de la coalition canadienne pour une bonne gouvernance. Les dirigeants devront accumuler deux (2) fois leur paiement cible RILT en actions d'ICF au fil du temps, bien qu'il n'y ait pas de période définie pour respecter cette ligne directrice. Aux fins des lignes directrices en matière d'actionnariat, les actions d'ICF comprennent celles qu'un participant détient déjà, des actions d'ICF achetées sur le marché ou acquises dans l'avenir par l'entremise du RILT, ainsi que des unités liées aux actions incessibles non acquises attribuées en vertu du RILT. Les unités liées au rendement non acquises ne sont pas incluses dans le calcul de l'actionnariat. Le président et chef de la direction, qui a un paiement cible RILT de 180 % de son salaire devra accumuler deux fois sa cible RILT, ce qui correspond à 3,6 fois son salaire en actions. M. Brindamour, le président et chef de la direction actuel, détient 35 198 actions ordinaires de la compagnie, pour une valeur totale de 1 496 266,98 \$ au 22 mars 2010, selon le cours de fermeture à la TSX 42,51 \$ par action. Il a atteint et il dépasse déjà les exigences en matière d'actionnariat. Dans le cadre du RILT de 2010, il recevra des unités liées aux actions incessibles d'une valeur de 540 000 \$.

Représentation graphique de la performance

Le graphique qui suit compare le rendement cumulatif total d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires de la compagnie le 10 décembre 2004 avec le rendement cumulatif total de l'indice composé S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX — Assurance IARD pour la période du 10 décembre 2004, date à laquelle les actions ordinaires ont commencé à être transigées à la TSX, jusqu'au 31 décembre 2009.

Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en supposant le réinvestissement de dividendes



Le graphique ci-dessus montre que le rendement total pour les actionnaires (RTA) de la compagnie a dépassé l'indice composé S&P/TSX et l'indice des compagnies d'assurance IARD pour les cinq dernières années. L'un des principaux objectifs de la compagnie consiste à dépasser constamment les compagnies homologues de l'industrie de l'assurance IARD. Pour la période de trois ans de 2006 à 2008, le RTA de la compagnie a été négatif (−35,7 %, passant de 200,38 à 128,87, ou −13,7 % sur une base annualisée), mais il a été meilleur que celui de l'industrie de l'assurance IARD (−42,9 %, passant de 128,17 à 73,20, ou −17,0 % sur une base annualisée). Ce résultat est conforme au fait que le RCP moyen sur trois ans de la compagnie est plus élevé que le RCP moyen sur trois ans de l'industrie de l'assurance IARD pour la même période, ce qui s'est soldé par un paiement d'actions incessibles correspondant à 39 % de la cible en vertu du RILT. Veuillez vous reporter à la page 30 de cette circulaire pour plus de détails sur le paiement en vertu du RILT. Le RTA de la compagnie en 2009 (17,5 %, passant de 128,87 à 151,46) a également été meilleur que l'indice des compagnies d'assurance IARD (5,0 %, passant de 73,2 à 76,88). Conséquemment, les primes annuelles pour 2009 sont au-delà des cibles pour tous les membres de la haute direction visés, comme il est indiqué à la page 30 de cette circulaire.

Conseils indépendants du consultant en rémunération

Le comité a reçu les évaluations et les recommandations de la direction en tenant compte des intérêts de tous les actionnaires. À cette fin, le comité travaille de concert avec la direction et l'équipe de la rémunération d'Intact Corporation financière pour revoir les pratiques d'emploi et de rémunération sur le marché canadien, pour faire en sorte que les employés et la direction de la compagnie reçoivent une rémunération concurrentielle. Pour remplir son mandat, le comité peut également consulter directement des experts indépendants.

En 2009, le comité a effectué un appel d'offres et à la suite de celui-ci, il a retenu les services de Towers Watson en sa qualité de consultant en matière de rémunération. Le rôle de Towers Watson consiste principalement à mener une analyse annuelle du marché pour les postes de haute direction d'ICF et à informer le comité des tendances du marché et des structures et modèles de programmes de rémunération. Les résultats de l'analyse du marché, qui comprend une comparaison avec un groupe de sociétés comparables, sont inclus par Intact Corporation financière dans les feuilles de calculs de la rémunération des hauts dirigeants présentées au comité pour que celui-ci puisse prendre des décisions éclairées en matière de rémunération. Toutefois, le comité ne se fie pas uniquement aux études de marché pour établir les niveaux de rémunération. Le rendement individuel et l'équité interne sont également pris en compte.

En 2009, les honoraires versés à Towers Watson en contrepartie de l'analyse du marché et d'autres conseils en matière de rémunération se sont élevés à 257 000 \$. Une autre division de Towers Watson a reçu des honoraires de 1 001 000 \$ en contrepartie de services liés aux régimes de retraite et aux services actuariels pour les employés d'Intact Corporation financière. De l'avis du comité, Towers Watson, le consultant en matière de rémunération qu'il a retenu, est en mesure de fournir des services en matière de rémunération suffisamment indépendants des services liés aux régimes de retraite et aux services actuariels pour les employés d'ICF.

Rémunération des dirigeants en 2009

Le comité a examiné la rémunération des plus hauts dirigeants pour l'année 2009, laquelle est présentée à la section 4 de cette circulaire.

La déclaration de la rémunération de la haute direction a été approuvée par le comité, dont les membres sont les suivants :

(signature) Comité des ressources humaines

Carol Stephenson, présidente
Paul Cantor
Marcel Côté
Ivan E.H. Duvar
Louise Roy

5 : TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération de chaque personne au cours du dernier exercice financier complété est résumée dans le Tableau sommaire de la rémunération qui figure ci-après :

- Le président et chef de la direction — Charles Brindamour
- Le chef des finances — Mark Tullis
- Les trois (3) autres dirigeants les mieux rémunérés (rémunération totale) — Derek Iles, Louis Gagnon et Marc Provost qui, avec le président et chef de la direction et le chef des finances, sont les « membres de la haute direction visés ».

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$) ⁽¹⁾	Attributions à base d'actions (\$) ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$) ⁽⁴⁾	Autre rémunération (\$) ⁽⁵⁾	Rémunération totale (\$)
				Régimes incitatifs annuels ⁽³⁾			
Charles Brindamour	2009	626 585	1 127 000	493 562	216 272	26 742	2 490 161
Président et chef de la direction	2008	567 115	990 000	278 004	587 678	17 182	2 439 979
Mark Tullis	2009	354 280	334 000	271 756	58 627	26 902	1 045 565
Chef des finances	2008	340 429	325 850	91 165	97 763	17 298	872 505
Derek Iles	2009	372 355	372 300	210 140	114 987	30 739	1 100 521
Premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	2008	378 692	365 000	105 002	166 167	19 995	1 034 856
Louis Gagnon	2009	371 185	370 000	231 736	70,503	—	1 043 424
Président, Intact Assurance	2008	224 307	97 000	30 262	25 587	—	377 156
Marc Provost	2009	280 542	168 300	388 431	40 837	15 104	893 214
Premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	2008	285 231	165 000	96 820	66 120	9 865	623 036

(Notes au tableau à la page suivante)

Notes :

- (1) Les salaires qui figurent dans le Tableau sommaire de la rémunération sont les salaires de base réels versés au cours des exercices financiers 2009 et 2008. Les chiffres de 2009 comprennent un ajustement pour les deux premiers jours de janvier 2009 qui ont été payés au taux salarial de 2008. Les salaires de base annuels des membres de la haute direction visés pour 2009 figurent dans le tableau ci-après :

Nom et poste	Salaire de base annuel pour 2009
Charles Brindamour, président et chef de la direction	626 000 \$
Mark Tullis, chef des finances	351 575 \$
Derek Iles, premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	372 300 \$
Louis Gagnon, président, Intact Assurance	370 000 \$
Marc Provost, premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	280 500 \$

- (2) En ce qui concerne la rémunération en actions, les membres de la haute direction visés se sont vu attribuer des unités liées au rendement pour l'exercice 2009 en vertu du RILT. Chaque membre de la haute direction visé reçoit une valeur économique qui correspond à un pourcentage de son salaire de base. Ces pourcentages sont calculés en fonction des tendances du marché et du mérite individuel. Veuillez vous reporter à la partie relative au RILT sous la rubrique « Analyse de la rémunération » à la page 32 de cette circulaire pour obtenir les pourcentages individuels au titre du RILT et le nombre d'unités liées au rendement qui en résulte. Le tableau qui suit présente le nombre total d'unités liées au rendement détenues par les membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2009 :

Nom et poste	Nombre total d'unités liées au rendement en date du 31 décembre 2009
Charles Brindamour, président et chef de la direction	89 670
Mark Tullis, chef des finances	31 533
Derek Iles, premier vice-président, Ouest canadien et vice-président du comité d'opérations	35 192
Louis Gagnon, président, Intact Assurance	20 909
Marc Provost, premier vice-président, directeur général et chef du Service des placements, IGP	15 859

Les unités liées au rendement constituent une entente contractuelle entre la compagnie et le participant et n'ont aucune valeur jusqu'à ce qu'elles soient acquises.

- (3) Les régimes incitatifs annuels sont composés du PRCT. Deux des mesures financières actuelles (croissance et rentabilité) pour l'année de rendement 2009 sont basées sur le rendement de la compagnie par rapport au rendement moyen de l'industrie. À la suite de la vente par Groupe ING de sa participation dans la compagnie, M. Tullis a reçu une prime spéciale, en plus de sa prime PRCT, de 50 000 \$, versée en mars 2009 pour sa contribution lors de la transition à ICF. Les montants indiqués dans le Tableau sommaire de la rémunération pour 2008 sont les primes annuelles versées au premier trimestre de 2009 pour l'année de rendement 2008.
- (4) La valeur du régime de retraite présentée pour chaque membre de la haute direction visé constitue la valeur des éléments rémunérateurs des régimes de pension à prestations déterminées enregistrés et non enregistrés. La valeur des éléments rémunérateurs comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, le cas échéant, plus les différences entre les gains réels et estimatifs, et toute modification ayant un effet rétroactif.
- (5) Autre rémunération comprend les versements de dividendes effectués aux membres de la haute direction visés en vertu du RILT. Conformément aux modalités du RILT, les membres de la haute direction visés ont et avaient le droit de recevoir des dividendes à l'égard des actions incessibles qui leur ont été remises le 16 mai 2008 pour le cycle de rendement RILT 2005-2007 ainsi que les actions incessibles qui leur ont été remises le 15 mai 2009 pour le cycle de rendement RILT 2006-2008. Les montants qui figurent dans le tableau ci-dessus sont les montants versés le 31 mars 2009, le 30 juin 2009, le 30 septembre 2009 et le 31 décembre 2009 à un taux de dividendes par action de 0,32 \$.

6 : ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Le tableau qui suit présente, pour chaque membre de la haute direction visé, les renseignements sur toutes les attributions en cours à la fin du dernier exercice complété.

Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en cours

Nom	Attributions à base d'options			Attributions à base d'actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre) ⁽¹⁾	Prix d'exercice des options (\$) ⁽²⁾	Date d'expiration des options ⁽³⁾	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) ⁽⁴⁾	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre) ⁽⁵⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) ⁽⁶⁾
Charles Brindamour	5 665	17,28	19 mai 2013	0 \$	89 670	0
	1 758	23,44	15 mars 2014			
	1 810	23,29	9 août 2014			
Mark Tullis	16 148	30,47	3 avril 2010	0 \$	31 533	0
	29 171	38,27	15 mars 2011			
	49 487	31,29	11 mars 2012			
	65 635	15,62	3 mars 2013			
	64 750	23,44	15 mars 2014			
	86 309	28,15	30 mars 2015			
Derek Iles	4 688	30,62	3 avril 2010	0 \$	35 192	0
	3 907	38,20	15 mars 2011			
	14 846	35,59	6 sept. 2011			
	6 837	31,35	11 mars 2012			
	977	30,98	27 mai 2012			
Louis Gagnon	—	—	—	—	20 909	—
Marc Provost	—	—	—	0 \$	15 589	0

Notes :

- (1) Les attributions en droits à la plus-value des actions (« DPVA ») d'ICF sont effectuées en fonction du prix de l'action de l'ancien actionnaire majoritaire, Groupe ING. Veuillez vous reporter à *l'Analyse de la rémunération* à la page 33 de cette circulaire pour une description du régime. Le prix d'exercice et le nombre de DPVA ont été ajustés pour continuer de faire bénéficier les participants des occasions économiques à la suite des transactions de capital du Groupe ING en 2009.
- (2) Le prix d'exercice pour chaque attribution en DPVA a été converti en dollars canadiens à partir de la devise dans laquelle elle avait été consentie (euros ou dollars US), en utilisant le taux de change de la Banque du Canada à la date de l'attribution qui est indiquée ci-après :

Date	Taux de change
3 avril 2000	1 EURO = 1,3903 \$ CA
3 avril 2000	1 \$ US = 1,4547 \$ CA
15 mars 2001	1 EURO = 1,4110 \$ CA
15 mars 2001	1 \$ US = 1,5596 \$ CA
6 septembre 2001	1 EURO = 1,3937 \$ CA
11 mars 2002	1 EURO = 1,3894 \$ CA
11 mars 2002	1 \$ US = 1,5842 \$ CA
27 mai 2002	1 EUR = 1,4130 \$ CA
3 mars 2003	1 \$ US = 1,4846 \$ CA
19 mai 2003	1 EURO = 1,5776 \$ CA
15 mars 2004	1 EURO = 1,6313 \$ CA
9 août 2004	1 EURO = 1,6142 \$ CA
30 mars 2005	1 EURO = 1,5746 \$ CA

- (3) La date d'expiration des DPVA est basée sur les dates d'expiration initiales des attributions.
- (4) Le cours des actions du Groupe ING en date du 31 décembre 2009 était de 6,90 euros; par conséquent, tous les DPVA ont une valeur nulle.
- (5) Le nombre total d'actions dont les droits n'ont pas été acquis représente le nombre total d'unités liées au rendement attribuées aux membres de la haute direction visés en vertu du RILT pour les cycles de rendement 2007-2009, 2008-2010 et 2009-2011. Voici les détails :

<u>Cycle de rendement</u>	<u>Charles Brindamour</u>	<u>Mark Tullis</u>	<u>Derek Iles</u>	<u>Louis Gagnon</u>	<u>Marc Provost</u>
2007/2009	10 588	7 103	7 906	1 897	3 524
2008/2010	30 220	9 947	11 142	2 967	5 037
2009/2011	48 862	14 483	16 144	16 045	7 298

- (6) Le paiement minimum en vertu du régime est 0 %. Les valeurs suivantes des attributions à base d'actions non acquises représentent le nombre total d'actions dont les droits ne sont pas acquis, multiplié par le cours de l'action d'Intact Corporation financière à la clôture le 31 décembre 2009, qui s'établissait à 37,15 \$, compte tenu d'un rendement qui atteint la cible (100 %) :

<u>Nom</u>	<u>Valeur marchande à la cible (100 %)</u>
Charles Brindamour	3 331 241 \$
Mark Tullis	1 171 451 \$
Derek Iles	1 307 383 \$
Louis Gagnon	776 769 \$
Marc Provost	589 163 \$

Attributions en vertu d'un régime incitatif — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

<u>Nom</u>	<u>Attributions à base d'options — Valeur des droits acquis au cours de l'exercice (\$)</u>	<u>Attributions à base d'actions — Valeur des droits acquis au cours de l'exercice (\$)⁽¹⁾</u>	<u>Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions — Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)⁽²⁾</u>
Charles Brindamour	—	101 879	493 562
Mark Tullis	—	101 879	271 756
Derek Iles	—	106 020	210 140
Louis Gagnon	—	—	231 736
Marc Provost	—	50 260	388 431

Notes :

- (1) Les unités liées au rendement attribuées en vertu du RILT pour le cycle de rendement 2006-2008 ont été acquises le 1^{er} janvier 2009. Les participants ont reçu des actions incessibles correspondant à 39 % de leur attribution initiale, compte tenu du rendement moyen sur trois ans d'Intact Corporation financière par rapport au rendement de l'industrie (veuillez vous reporter à la description du RILT ci-dessous). La valeur indiquée dans le tableau représente le nombre d'actions incessibles attribuées à chaque membre de la haute direction visé, multiplié par le cours de clôture de l'action d'Intact Corporation financière à la date d'acquisition des droits, lequel s'établissait à 31,61 \$. Le nombre d'actions incessibles livrées à chaque membre de la haute direction visé est le suivant :

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions incessibles livrées</u>	<u>Valeur à la livraison (15 mai 2009)</u>
Charles Brindamour	3 223	110 710 \$
Mark Tullis	3 223	110 710 \$
Derek Iles	3 354	115 210 \$
Louis Gagnon	—	—
Marc Provost	1 590	54 617 \$

Les actions incessibles ont été livrées aux participants le 15 mai 2009, soit la date à laquelle le comité a approuvé la livraison et a confirmé les résultats d'ICF. Le cours de clôture de l'action le 15 mai 2009 s'établissait à 34,35 \$. Les participants ont le droit de recevoir des versements de dividendes à la date de livraison.

- (2) La valeur représente le montant qui sera versé au deuxième trimestre de 2010 pour l'année de rendement 2009. En ce qui concerne M. Tullis, la valeur inclut aussi une prime spéciale de 50 000 \$ qui lui a été versée au premier trimestre de 2009, comme il est indiqué dans le *Tableau sommaire de la rémunération*, à la page 36 de cette circulaire.

Régime incitatif à long terme d'Intact Corporation financière (RILT) : En 2005, la compagnie a mis en œuvre un régime incitatif à long terme. Ce régime, qui appartient à Intact Corporation financière, est le régime incitatif à long terme actuellement offert aux dirigeants et aux hauts dirigeants. Veuillez vous reporter à *l'Analyse de la rémunération* à la page 30 de cette circulaire pour obtenir des précisions sur le RILT. Des renseignements détaillés sur les modalités des attributions figurent dans le *Tableau sommaire de la rémunération*, à la page 36 de cette circulaire. Le 1^{er} janvier 2009, les premières attributions faites en vertu du RILT pour le cycle de rendement 2006-2008 sont devenues acquises. Le RCP moyen sur trois ans d'Intact Corporation financière s'établissait à 13,5 % et le RCP moyen sur trois ans de l'industrie pour la même période s'établissait à 12,0 %. Le rendement d'Intact Corporation financière a donc dépassé de 1,5 % le rendement de l'industrie ce qui, selon les mesures de rendement du RILT, entraîne un paiement de 39 % des unités liées au rendement initialement attribuées en 2006. La valeur des actions incessibles est calculée en fonction de 39 % des unités liées au rendement attribuées initialement aux membres de la haute direction visés en 2006, multiplié par le prix réduit d'une action ordinaire à la date de livraison. La date de livraison était le 15 mai 2009. À la clôture le 15 mai 2009, le prix d'une action ordinaire s'établissait à 34,35 \$, prix auquel nous avons appliqué une décote de 27 % pour tenir compte de la période de restriction, tel que prévu par les règlements de l'ARC. Veuillez vous reporter au tableau ci-dessus qui présente le nombre d'actions incessibles livrées à chaque membre de la haute direction visé. Les attributions pour le cycle de rendement 2007-2009 sont devenues acquises le 1^{er} janvier 2010, mais la livraison et la confirmation du nombre final d'actions incessibles livrées aux participants aura lieu en mai 2010 après que les résultats financiers de l'industrie soient rendus public et que le comité ait approuvé la livraison. Les participants ont droit à des versements de dividendes (en espèces) une fois que la livraison des actions incessibles a eu lieu.

Régime incitatif d'achat d'actions d'ING Americas

M. Iles avait des attributions acquises en vertu de l'ancien régime incitatif d'achat d'actions d'ING Americas qui ont été créditées à un compte individuel d'actions théoriques. Le compte devient payable à la prise de la retraite ou à la cessation d'emploi. Son compte est maintenant libellé en actions ordinaires d'ICF et crédités avec des équivalents en dividendes. Ses actions théoriques basées sur le prix de l'action ordinaire d'ICF de 37,15 \$ au 31 décembre 2009 sont évaluées à 202 022 \$. Veuillez vous reporter à la page 33 de *l'Analyse de rémunération*.

7 : PRESTATIONS EN VERTU D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les régimes de retraite auxquels participent les membres de la haute direction visés.

Tableau des régimes à prestations déterminées

Nom	Années décomptées (nbre) ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables		Obligations au titre de prestations constituées au début de l'exercice (\$) ⁽³⁾	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$) ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) ⁽⁵⁾	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (\$) ⁽⁶⁾
		À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$) ⁽²⁾				
Charles Brindamour	14,6712	149 765	443 131	971 613	216 272	278 325	1 466 210
Mark Tullis	1,0000	9 019	105 843	0	58 627	8 660	67 287
Derek Iles	16,0000	158 950	221 966	1 290 790	114 987	229 559	1 635 336
Louis Gagnon	2,9231	18 472	129 484	48 061	70 503	19 348	137 912
Marc Provost	10,7665	50 742	161 061	268 063	40 837	60 526	369 426

Notes:

(1) Pour M. Iles et M. Provost, le nombre d'années décomptées aux termes du RCRD est de 18,2521 années (dont 2,2521 années alors qu'il était un employé de Transamerica) et 5,7692 respectivement. De plus, une partie des prestations annuelles payables à M. Iles proviendra

de la conversion en prestations annuelles de son compte de cotisations déterminées accumulées lorsqu'il était un employé de Transamerica (estimée à 1 160 \$ en date du 31 décembre 2009). Ces prestations annuelles n'ont toutefois aucune incidence sur le total des prestations annuelles payables car le RCRD englobe la totalité des prestations de retraite annuelles payables.

- (2) Les montants présentés dans cette colonne ont été établis en fonction des gains moyens de fin de carrière de chaque participant en date du 31 décembre 2009 et de la projection des années décomptées jusqu'à l'âge de 65 ans (compte tenu d'un emploi à temps plein).
- (3) Les montants présentés dans cette colonne ont été déterminés en fonction des mêmes hypothèses et méthodes qui ont été utilisées pour les états financiers de 2008. En particulier, le taux d'actualisation utilisé pour chaque personne est le suivant (il s'aligne sur le taux d'actualisation utilisé aux fins de renseignements comptables de 2008 communiqués à l'égard de chaque régime de retraite applicable) : M. Brindamour (6,50 %), M. Tullis (6,50 %), M. Iles (6,70 %), M. Gagnon (6,50 %) et M. Provost (6,50 %).
- (4) Comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, le cas échéant, plus les différences entre les gains réels et estimatifs, et toute autre modification ayant un effet rétroactif.
- (5) Comprend tous les éléments non rémunérateurs, comme les modifications des hypothèses actuarielles et les frais d'intérêts.
- (6) Les montants présentés dans cette colonne ont été déterminés en fonction des mêmes hypothèses et méthodes qui ont été utilisées pour les états financiers de 2009. En particulier, le taux d'actualisation utilisé est le suivant (il s'aligne sur le taux d'actualisation utilisé aux fins des renseignements comptables de 2009 communiqués à l'égard de chaque régime de retraite applicable) : M. Brindamour (6,00 %), M. Tullis (6,00 %), M. Iles (6,10 %), M. Gagnon (6,00 %) et M. Provost (6,00 %).

Explications relatives aux régimes à prestations déterminées et au RCRD d'Intact Corporation financière

Les dirigeants et les hauts dirigeants d'Intact Corporation financière bénéficient de deux (2) régimes de retraite :

1. Un régime enregistré (le « régime de base ») dont les prestations de retraite sont calculées à la retraite à l'aide d'une formule qui tient compte du salaire moyen et des années de service :

Les gains moyens sont définis comme étant la moyenne des gains pour les 60 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des 120 derniers mois.

Les gains comprennent le salaire de base.

Formule pour chaque période de service	Charles Brindamour⁽¹⁾	Mark Tullis⁽¹⁾	Derek Iles⁽²⁾	Louis Gagnon⁽¹⁾	Marc Provost⁽¹⁾
• Pour les services fournis à compter du 1 ^{er} janvier 2000, la rente constituée correspond à 2 % des gains moyens, multipliés par le nombre d'années de service.	✓	✓	✓	✓	✓
• Pour les services fournis du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999, la rente constituée correspond à 1,3 % des gains moyens jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), plus 2 % de l'excédent.	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓
• Pour les services fournis du 1 ^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1999, la rente constituée correspond à 1,3 % des gains moyens jusqu'à concurrence de la moyenne du MGAP, plus 2 % de l'excédent.	S.O.	S.O.	✓	S.O.	S.O.
• Pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 1996, la rente constituée correspond à 1,35 % des gains moyens jusqu'à concurrence de la moyenne du MGAP, plus 2 % de l'excédent.	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓
• Pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 1993, la rente constituée correspond à 1,184 % des gains moyens jusqu'à concurrence de la moyenne du MGAP, plus 1,85 % de l'excédent.	S.O.	S.O.	✓	S.O.	S.O.

Notes :

- (1) Participant au régime de retraite de la direction d'Intact et de ses compagnies affiliées (anciennement le régime de la direction du Groupe Commerce).
- (2) Participant au régime de retraite des employés d'Intact et de ses compagnies affiliées (anciennement le régime de Halifax).

La prestation payable ne doit pas excéder le montant de la rente maximale autorisée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La rente de retraite est payable à l'âge normal de la retraite (65 ans). Les participants sont admissibles à une rente de retraite non réduite lorsqu'ils atteignent l'âge de 60 ans et qu'ils ont accumulé au moins 20 années de service. Il est possible de prendre une retraite anticipée à compter de l'âge de 55 ans. La rente de retraite normale constituée est alors réduite de 6 % pour chaque année entre la date de retraite anticipée et la première des dates suivantes : la date à laquelle le participant atteint l'âge de 60 ans, si ce participant compte au moins 20 années de service, ou la date de retraite normale.

À la retraite, la forme normale de rente de retraite payable aux participants qui sont célibataires est une rente viagère aux termes de laquelle au moins 60 paiements mensuels seront effectués dans tous les cas. Les participants qui ont un conjoint toucheront une rente viagère réversible à 60 % aux termes de laquelle au moins 60 paiements mensuels seront effectués dans tous les cas.

Les prestations de retraite accumulées avant le 1^{er} janvier 2011 seront indexées annuellement en fonction d'un taux correspondant à 50 % de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») ou à l'IPC moins 3 %, selon le plus élevé des deux, sous réserve d'un maximum de 4 %. Il n'y aura aucune indexation des prestations de retraite accumulées à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le régime de base est un régime contributif, mais les hauts dirigeants ne sont pas tenus de participer au régime.

2. un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (« RCRD ») aux termes duquel la rente de retraite est égale à l'excédent de a) sur b) :

- a) le montant de la rente annuelle qui serait calculée conformément aux modalités du régime de base si les limites fiscales en ce qui concerne la rente maximale payable, comme elle est établie dans le régime de base, n'étaient pas applicables;
- b) le montant de la rente annuelle effectivement payable aux termes du régime de base.

Pour calculer la rente de retraite payable aux termes du RCRD, les gains comprennent également 50 % de la cible aux termes du PRCT.

Les prestations en vertu du RCRD ne sont pas indexées.

Le RCRD est un outil qui sert à retenir les dirigeants et les droits sont acquis lorsque le dirigeant a complété deux (2) années de service continu auprès de la compagnie.

8 : PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La compagnie n'a pas de contrats d'emploi avec les membres de la haute direction visés, car ils occupent des postes permanents à temps plein. Les documents d'embauche incluent une confirmation de la rémunération totale et imposent à chaque membre de la haute direction de signer le document ICF intitulé *Vivre nos valeurs* (anciennement le code de conduite), et l'Entente de confidentialité et de non sollicitation. La compagnie n'a conclu avec l'un de ses dirigeants ou l'un de ses hauts dirigeants aucun contrat d'emploi qui garantit un emploi permanent ou qui prévoit des paiements à la cessation d'emploi.

En cas de cessation d'emploi, la compagnie est tenue de fournir un « avis raisonnable ». La durée de l'avis raisonnable varie selon les faits et les circonstances de la situation de chaque personne.

Enfin, la compagnie respecte l'exigence de conformité minimale en vertu de la *common law* ou du Code civil du Québec. Généralement, l'indemnité de départ des dirigeants et des hauts dirigeants augmente en fonction des facteurs suivants et des pratiques générales de l'industrie : l'âge, les années de service, le salaire de base et les avantages sociaux, le niveau de responsabilité et la difficulté à trouver un autre emploi.

Régime incitatif à long terme : Le RILT contient une clause portant sur les conséquences d'un changement de contrôle de la compagnie, tel que décrit ci-après :

« **Règle générale concernant un changement de contrôle** ». Sauf tel qu'il est autrement prévu dans une convention d'attribution, si un changement de contrôle survient et si les ententes aux termes desquelles le changement de contrôle est effectué ne prévoient pas la prise en charge ou la substitution de tous les incitatifs en actions (les « incitatifs en actions ») accordés aux termes de ce régime, alors, relativement à tout incitatif en actions accordé aux termes du présent régime qui n'est pas ainsi pris en charge ou substitué (un « incitatif en actions non pris en charge »), le comité peut, à son entière discrétion, prendre l'une ou l'autre ou l'ensemble des mesures ci-après, quant à une partie ou à la totalité de ces incitatifs en actions non pris en charge, lesquelles mesures prendront effet à la date du changement de contrôle (ou à toute autre date fixée par le comité tombant dans les trente (30) jours précédant immédiatement la date du changement de contrôle, mais uniquement si cette mesure demeure conditionnelle à la conclusion de l'opération donnant lieu au changement de contrôle) (cette date étant appelée la « date d'effet de la mesure ») :

- a) accélérer la ou les dates d'acquisition des droits et(ou) la ou les dates de libération applicables à un tel incitatif en actions non pris en charge; et/ou
- b) annuler unilatéralement cet incitatif en actions non pris en charge en échange de ce qui suit :
 - (i) des actions entières et(ou) des fractions d'actions (ou pour des actions entières et un montant en espèces au lieu des fractions d'actions) ou des actions entières et(ou) des fractions d'actions d'un successeur (ou des actions entières d'un successeur et un montant en espèces au lieu des fractions d'actions) qui, globalement, ont une valeur égale à la valeur des actions sous-jacentes à l'incitatif en actions (déterminé par le comité à son gré), déterminée à la date d'effet de la mesure; ou
 - (ii) un montant en espèces ou d'autres biens d'une valeur égale à la valeur des actions sous-jacentes à cet incitatif en actions (déterminé par le comité à son gré), déterminée à la date d'effet de la mesure. »

Disposition de récupération

Une disposition de récupération est prévue dans l'entente sur le RILT que doit signer chaque membre de la haute direction pour y devenir un participant. Cette disposition de récupération prévoit le remboursement d'une rémunération reçue en vertu du RILT, dans l'éventualité où la compagnie découvrirait qu'un membre de la haute direction pourrait ou aurait dû faire l'objet d'un licenciement motivé après que le paiement d'une telle rémunération ait été effectué.

Rémunération des administrateurs

Voir la section « Rémunération des administrateurs » à la page 13 de la cette circulaire.

9 : PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou ancien, de la compagnie, n'est endetté envers la compagnie ou ses filiales, sauf en vertu d'un programme de prêts offert à tous les employés de la compagnie pour l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels. Les avances consenties à une personne en vertu de ce programme sont minimales (en moyenne de 3 500 \$). En outre, un certain nombre de membres de la haute direction ont bénéficié, par l'entremise de programme d'avantages indirects, de taux d'intérêt hypothécaires réduits pour leur résidence personnelle. Ces taux sont offerts par la Banque ING du Canada qui, avant les placements privé et secondaire, était membre du même groupe que la compagnie. En vertu de ce programme, une subvention de la compagnie allant jusqu'à 30 % du taux affiché par la Banque ING du Canada, majoré de 1 %, est accordée pour la durée offerte.

10 : PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Intact Corporation financière considère que la gouvernance d'entreprise et de saines pratiques de gestion sont des composantes essentielles de ses opérations. En tant qu'émetteur assujéti canadien dont les titres sont cotés à la TSX, Intact Corporation financière a des pratiques de gouvernance qui respectent et excèdent les exigences de la TSX et les règles applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). De plus, les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Intact Corporation financière sont revues régulièrement pour assurer leur alignement avec les meilleures pratiques changeantes de sociétés comparables cotées à la Bourse. Intact Corporation financière a également un programme de conformité complet qui comprend un code de conduite et des principes d'affaires intitulée *Vivre nos valeurs*, en plus de maintenir un bureau de l'ombudsman et un bureau de la protection des renseignements personnels dirigés par le Service de la conformité.

Un exposé des pratiques en matière de gouvernance d'Intact Corporation financière est joint à cette circulaire à l'annexe A.

11 : PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet à certains actionnaires admissibles de la compagnie de soumettre des propositions d'actionnaires devant être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction préparée en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires. Aucune proposition d'actionnaire n'a été soumise pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010. Les propositions d'actionnaires pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2011, doivent être reçues par la compagnie au plus tard le 30 décembre 2010.

12 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET COMMUNICATION AVEC INTACT CORPORATION FINANCIÈRE

D'autres renseignements au sujet d'Intact Corporation financière se retrouvent sur le site Internet de la compagnie (www.intactcf.com) de même que sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com). Des renseignements financiers sont contenus dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion afférent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Ces documents sont disponibles sur SEDAR.

Pour obtenir sans frais une copie de ces documents ou de la notice annuelle de la compagnie, veuillez communiquer avec notre Service des relations avec les investisseurs, au 700, avenue University, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 0A1, ou par téléphone sans frais en Amérique du Nord au 1 866 778 0774 (416 941 5336 à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par télécopieur au 416 941 0006.

13 : APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a approuvé le contenu et l'envoi aux actionnaires de la compagnie de cette circulaire de sollicitation de procurations par la direction.



Françoise Guénette
Première vice-présidente,
Services corporatifs et juridiques, et secrétaire

Le 30 mars 2010

ANNEXE A

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Dans l'établissement de ses pratiques en matière de gouvernance, le conseil d'administration d'Intact Corporation financière a adopté des principes, des structures et des procédures qui permettent au conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités avec une plus grande efficacité et qui veillent à mettre en place, à élaborer et à préserver un esprit de conformité et de gouvernance dans toute la compagnie.

Ces principes, structures et procédures incluent : un nouveau code de conduite intitulé *Vivre nos valeurs* qui fixe les normes élevées en matière d'éthique; une équipe de conformité dédiée qui fait un suivi des règles juridiques réglementaires, de conformité et de gouvernance et des tendances et meilleures pratiques et qui assure le maintien des normes élevées de gouvernance et de conformité dans toutes nos compagnies; les diverses politiques et divers mécanismes de divulgation, y compris des procédures de dénonciation et de signalement d'incidents. L'équipe de conformité se compose du bureau de l'ombudsman et du bureau de la protection des renseignements personnels, lesquels fournissent principalement des services aux assurés qui formulent des demandes à cet égard ou qui ont des plaintes à formuler. La compagnie a également mis en place des politiques rigoureuses visant à prévenir les conflits d'intérêts, la divulgation de renseignements confidentiels et les transactions d'initiés.

En vertu de *Vivre nos valeurs*, la compagnie a souscrit à des principes rigoureux en matière d'éthique et de conformité dans le but de promouvoir l'intégrité, le respect mutuel, l'excellence, la responsabilité sociale et l'engagement envers le client. Ces principes déterminent l'ensemble des activités de la compagnie et s'appliquent à tous nos employés, dirigeants et administrateurs. Ils portent sur le respect de la loi, de la confidentialité, sur l'établissement de mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, sur le respect en milieu de travail, les gestes de responsabilité sociale, sur l'usage approprié des ressources et des opportunités de la compagnie, et sur les saines pratiques commerciales le tout étant fondé sur la responsabilité personnelle de chacun.

Les programmes et systèmes de conformité, y compris *Vivre nos valeurs* et les politiques et procédures connexes, sont régis par une équipe de conformité de la compagnie, qui y consacre la totalité de son temps et qui relève de la première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire, qui agit indépendamment des activités d'exploitation de la compagnie, en plus d'environ 30 représentants des services de l'exploitation et des ressources humaines à travers le Canada qui jouent également le rôle d'ambassadeur de la conformité au sein de toute l'entreprise. Cet Énoncé des pratiques en matière de gouvernance répond aux règlements et aux lignes directrices adoptées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, tels que présentés dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (les « règles de divulgation »). De plus, cet énoncé prévoit des éléments de divulgations supplémentaires pour satisfaire aux, et excéder les, meilleures pratiques recommandées. Le conseil d'administration a approuvé cette divulgation sur la recommandation du comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

De plus amples renseignements sur nos programmes de gouvernance se trouvent sur SEDAR et sur le site Internet de la compagnie (www.intactcf.com) où notre document *Vivre nos valeurs* est déposé et dans le présent Énoncé des pratiques en matière de gouvernance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendance des administrateurs

La compagnie est assujettie aux divers règlements, lignes directrices et exigences en matière de divulgation qui régissent l'indépendance du conseil d'administration et de ses comités.

L'indépendance d'un administrateur est définie comme une personne n'ayant pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la compagnie, ses filiales ou son vérificateur, ou qui n'est pas associé, dirigeant ou actionnaire important d'une entité qui a une relation importante avec la compagnie.

Au moins annuellement, le comité RGE détermine si un administrateur est indépendant, selon les renseignements fournis par chacun des administrateurs dans un questionnaire sur les conflits d'intérêts qui

dresse une liste des affaires personnelles de chacun et autres relations ou activités avec la compagnie ou ses affiliées et notre vérificateur externe. Le questionnaire sur les conflits d'intérêts exige également la divulgation de toutes les entités avec lesquelles un administrateur ou un dirigeant est impliqué.

Des renseignements additionnels sur chaque administrateur devant être élu, dont le nom de tout autre émetteur assujéti pour lequel l'administrateur siège au conseil d'administration et la participation aux réunions de chaque administrateur, sont présentés aux pages 4 à 11 de cette circulaire.

Strictement parlant, 9 des 11 candidats proposés au poste d'administrateur sont considérés non liés et indépendants de la direction et libres de tout intérêt, fonction, affaire ou autre relation qui pourrait, ou pourrait raisonnablement être perçu comme pouvant interférer de façon importante avec la capacité de l'administrateur d'agir au mieux des intérêts de la compagnie. Cependant, il importe de noter qu'en pratique, le président du conseil d'administration, Claude Dussault, n'a pas occupé de fonctions de dirigeant depuis le 1^{er} janvier 2008 et n'a reçu aucune rémunération à titre de dirigeant depuis lors. Par conséquent, de fait, 10 des 11 administrateurs proposés peuvent être considérés indépendants.

Président du conseil d'administration non membre de la direction et réunions privées des administrateurs

Les rôles de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction de la compagnie sont séparés. Claude Dussault, ancien président et chef de la direction de la compagnie, a été élu président du conseil d'administration, et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2008.

Pour la première partie de 2009, Monsieur Dussault a présidé des réunions privées des administrateurs indépendants (et à l'occasion des réunions privées de tous les administrateurs) sans la présence de la direction. En 2009, cinq (5) réunions privées ont été tenues après les réunions périodiques du conseil entre les membres indépendants du conseil. Le 13 mai, il a été discuté à la réunion du comité RGE et accepté à la réunion du conseil d'administration que le président du conseil d'administration ne serait plus présent aux réunions privées du conseil d'administration à moins d'y être invité pour discuter d'un sujet précis.

De plus, chaque comité du conseil d'administration a adopté comme pratique de tenir des réunions sans la présence de la direction immédiatement après chacune de ses réunions. Les sujets de discussion lors de ces réunions comprennent, sans s'y limiter, les processus et contextes relatifs au conseil d'administration, la planification de la relève, l'évaluation des membres de la haute direction, les changements de la structure organisationnelle de la compagnie et la stratégie. Le comité RGE et le comité de vérification ont tenu respectivement quatre (4) réunions privées en 2009 et le comité RH en a tenues trois (3).

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise de ses comités, assume explicitement la responsabilité de gérance de la compagnie; il est responsable de superviser la direction, les activités et les affaires de la compagnie dans le but de rehausser la valeur de la compagnie pour ses actionnaires et d'assurer la viabilité de la compagnie à long terme.

Le mandat du conseil d'administration (présenté à la page B-1 de cette circulaire), qui est revu au moins une fois par année, fixe les responsabilités du conseil d'administration, lesquelles se résument comme suit : revoir et approuver le plan stratégique et, à cet égard, approuver les transactions importantes; superviser la haute direction et la planification de la relève, y compris la nomination du président et chef de la direction, et s'assurer que les autres membres de la haute direction sont nommés afin de veiller à la bonne gestion de la compagnie; superviser la divulgation de l'information financière, y compris l'exactitude des états financiers et des résultats ainsi que d'assurer leur divulgation en temps opportun; évaluer sa propre efficacité ainsi que celle de ses comités, des présidents de comité et de leurs membres; veiller à ce que la compagnie dispose de programmes efficaces pour la gestion de risques et à ce que des mesures de contrôles internes appropriées soient en place; et assurer la présence d'un esprit d'éthique d'affaires, de conformité et de gouvernance d'entreprise et créer une culture d'intégrité dans toute l'organisation. Enfin, le mandat du conseil d'administration confirme que le conseil d'administration et ses comités peuvent faire appel indépendamment à des consultants et à des experts externes.

Description de postes

Le mandat du conseil d'administration et les descriptions de poste du président du conseil d'administration et des présidents des comités définissent les rôles et les responsabilités du conseil, de ses comités et de leurs présidents. La description des fonctions du chef de la direction délimite les responsabilités de la direction. Ces mandats, les statuts de la compagnie et les résolutions du conseil adoptées de temps à autre, y compris les limites de l'autorité des signataires, définissent clairement les limites de l'autorité de la direction.

La description des fonctions du président et chef de la direction a été élaborée avec l'apport de ce dernier et a été approuvée par le conseil d'administration. Cette description de fonctions comprend le rôle de leadership; la planification stratégique; les résultats financiers; la planification de la relève; la gestion des ressources humaines; les relations avec le conseil et la performance globale. Le président et chef de la direction est chargé de définir, de communiquer et de mettre au point l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs de base de la compagnie dans le but de maximiser la valeur offerte aux actionnaires et d'assurer la viabilité à long terme de la compagnie.

Orientation et formation continue

Chaque administrateur reçoit un Manuel des administrateurs ou une mise à jour périodique de ce manuel. Les nouveaux administrateurs reçoivent également un exemplaire de ce manuel. Ce manuel contient des renseignements sur les structures organisationnelles de la compagnie et de ses filiales, une description de son conseil d'administration et des comités, leurs mandats et leur composition, les programmes de conformité et de gouvernance de la compagnie et une liste des sujets présentés au conseil d'administration et à ses comités à chacune des réunions régulières.

La compagnie s'attend à ce que les administrateurs participent en personne à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités, bien qu'une participation par vidéoconférence ou par téléphone soit acceptée dans certaines circonstances. On s'attend également à ce que les administrateurs se préparent préalablement à chaque réunion afin de contribuer de façon positive aux discussions et aux décisions.

À chaque réunion du conseil d'administration, un bilan stratégique est présenté au conseil qui repositionne la compagnie dans ses divers marchés et réitère les principaux développements et défis; à chaque réunion, des sujets spéciaux sont également présentés dans le but de tenir les administrateurs informés des développements dans l'industrie, des nouveaux développements législatifs qui influent sur les opérations et sur la distribution, des dossiers et projets spéciaux importants, de même que des tendances politiques et sociales. Chaque année, lors des réunions de planification stratégique, un survol de l'industrie est fourni aux administrateurs, ainsi qu'une évaluation des risques, des opportunités et des tendances du marché; les menaces et les occasions de même que les forces et les faiblesses sont aussi présentées et discutées au conseil d'administration et les membres du conseil seront appelés à donner leur opinion et à commenter l'évaluation de ces risques. La haute direction est également invitée à présenter sa vision des principaux enjeux qui touchent les secteurs d'activité de la compagnie. En 2009, le conseil a tenu quatre (4) réunions stratégiques pour discuter du positionnement de la compagnie, de son développement et de ses objectifs à long terme. En outre, des publications de l'industrie sont envoyées régulièrement aux administrateurs.

Enfin, une séance de formation est prévue à l'occasion en vue de couvrir différents aspects liés à la compagnie et à ses filiales, y compris des renseignements sur l'industrie, l'interprétation financière des résultats, les programmes de marketing, les programmes de distribution, la gouvernance, la gestion des risques et autres sujets pertinents.

En 2009, les sujets spécifiques suivants ont fait l'objet de discussion lors de réunions régulières du conseil d'administration ou de réunions spéciales tenues à ces fins :

- le changement de statut d'Intact Corporation financière, qui est passé d'une société ouverte à 30 % à une société ouverte à 100 %;
- la valorisation de la marque et la protection de l'entreprise contre le cybersquattage de nom de domaine et la dilution de nos marques et marques de commerce;
- la transition à notre nouvelle marque Intact;

- les placements, plus particulièrement en ce qui concerne la « frontière d'efficacité » avec comme objectif de réduire davantage les risques liés à nos portefeuilles de placements à la lumière de la récession sévère survenue en 2008;
- les meilleures pratiques pour les sociétés ouvertes en matière de gouvernance et de conformité;
- les changements démographiques partout au Canada en ce qui touche les activités de la compagnie.

Les programmes à l'intention des nouveaux administrateurs comprennent également des réunions personnelles avec les membres de la haute direction qui détiennent des rôles clés au sein de la compagnie.

Code de conduite et d'éthique

Le conseil d'administration a récemment adopté un nouveau code de conduite intitulé *Vivre nos valeurs*, document qui est déposé sur SEDAR. Le document *Vivre nos valeurs* s'applique à tous les employés, les dirigeants et les administrateurs de la compagnie. Il établit un cadre visant à promouvoir **l'intégrité, le respect mutuel, l'excellence, la responsabilité sociale et l'engagement envers le client**. De concert avec les programmes de conformité s'y rapportant, *Vivre nos valeurs* fournit des mécanismes pour déceler et prévenir les actes répréhensibles et pour encourager notre responsabilité de bonne entreprise citoyenne.

Vivre nos valeurs établit les plus hauts niveaux de comportement personnel et les normes les plus élevées en matière d'éthique, conformément à la loi, tout en mettant en valeur l'esprit d'équité et d'honnêteté qui sous-tend la loi; il encourage le respect de la vie privée et de la confidentialité de l'information et favorise la communication ouverte et honnête ainsi que la divulgation.

Des politiques ont été adoptées au fil des ans et sont modifiées à l'occasion à la lumière des nouvelles tendances à l'égard des meilleures pratiques et des exigences juridiques; ces politiques visent les conflits d'intérêts, la protection et la bonne utilisation de l'actif et des opportunités de la compagnie, et la procédure de dénonciation d'incidents. À cet égard, la procédure permet aux personnes de rapporter un manquement à ces principes et politiques de façon anonyme et en toute confidentialité. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone ou par courriel ou par voie de communication directe par l'entremise du service de vérification interne, du service des affaires juridiques et de la conformité ou du service des ressources humaines. Les plaintes peuvent également être portées à l'attention du comité RGE ou du conseil d'administration.

Toutes les plaintes et questions de conformité sont acheminées à l'équipe des affaires juridiques et de la conformité qui détermine les mesures les plus appropriées pour les traiter. La première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire, qui est ultimement responsable de la conformité au Canada, dépose un rapport trimestriel au comité RGE et un rapport annuel au conseil d'administration. Ces rapports font état des programmes de conformité, des questions de conformité, du processus de traitement des plaintes des clients et des données statistiques, de la performance au cours de la dernière année et d'un plan d'action pour les douze à quinze prochains mois. Le premier vice-président, services de vérification interne, doit également aviser le comité de vérification si une plainte porte sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions de vérification ou s'il s'agit d'un comportement frauduleux. Dans ces éventualités, le Service de vérification interne ou le comité de vérification détermine la façon de traiter la plainte.

Nomination des administrateurs

Le comité RGE agit comme comité de nomination du conseil d'administration. À cette fin, ce comité doit revoir la politique sur la nomination des membres du conseil et de ceux des comités (la « politique de nomination ») et est responsable de sa mise en place lorsqu'elle est approuvée par le conseil. Ce comité revisite également le processus de nomination ainsi que les programmes d'orientation des nouveaux membres et des membres actuels.

La compagnie a adopté une politique sur la retraite des administrateurs fixant l'âge normal de la retraite à 70 ans. La réélection d'un administrateur ayant atteint cet âge pourrait être recommandée si cette réélection est jugée être dans le meilleur intérêt de la compagnie et qu'elle est recommandée par le comité RGE.

Le comité RGE est également responsable, sur une base continue, de l'évaluation du conseil d'administration et des membres du conseil d'administration ainsi que de ses comités. Dans le cadre de ce

processus, le comité RGE prend en compte les compétences et les aptitudes que le conseil d'administration, dans son ensemble, doit posséder, et les compétences et aptitudes des nouveaux membres. Les candidats sont ensuite évalués pour assurer qu'ils possèdent les attributs suivants : intégrité, jugement, compétences financières, excellentes aptitudes en communication, capacité de travailler en équipe, en plus d'adhérer aux valeurs de la compagnie énoncées dans *Vivre nos valeurs*, le document sur le code de conduite, et les politiques connexes susmentionnées. Pour aider le comité RGE à identifier les bons candidats, une matrice de compétences a été développée pour le comité RGE, afin de déterminer les exigences et le talent requis des administrateurs actuels et potentiels du conseil d'administration.

Le comité RGE a décidé de maintenir à jour une liste de candidats possibles dans l'éventualité où des postes deviendraient vacants au sein du conseil d'administration.

La politique de nomination prévoit aussi la vérification et la supervision des conflits d'intérêts et des relations avec la compagnie et ses affiliées et assure l'indépendance des administrateurs. Finalement, la politique de nomination prévoit la représentation géographique et du genre.

Comme il est indiqué dans ce rapport, le comité RGE a fait des recommandations au conseil d'administration au sujet de la nomination d'un (1) nouvel administrateur. Puisque deux (2) administrateurs quitteront le conseil d'administration, il a été déterminé que le nombre d'administrateurs sera de onze (11) en 2010 jusqu'à nouvel ordre.

Taille du conseil d'administration et élection des administrateurs

La taille du conseil et la procédure en matière d'élection, y compris la politique sur le vote majoritaire requis pour l'élection des administrateurs, sont décrites à la page 3 et à la page 4 de cette circulaire. Nous jugeons que la taille du conseil et de ses comités est appropriée.

Rémunération

Voir les pages 13 et 26 à 36 de cette circulaire pour plus de renseignements sur la rémunération des membres du conseil d'administration, sur l'évaluation du président et chef de la direction et sur l'établissement de la rémunération.

Voir les pages 23 à 25 de cette circulaire pour plus de renseignements sur les membres du comité des ressources humaines, leurs responsabilités et leurs activités.

La compagnie a retenu les services de Towers Watson, un consultant indépendant en matière de rémunération. Voir la page 35 de cette circulaire pour de plus amples renseignements.

Conformément aux exigences de la compagnie en matière d'actionariat adoptées en 2008, les administrateurs indépendants sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des UAD de la compagnie dont la valeur correspond à trois (3) fois leur rémunération annuelle en espèces pour le conseil d'administration, et ce, dans les trois (3) ans qui suivent leur élection au conseil.

Le 16 février 2010, le conseil a augmenté l'exigence en matière d'actionariat à quatre (4) fois la rémunération d'un administrateur composée d'espèces, d'actions et d'UAD. Les administrateurs ont deux (2) ans pour satisfaire à cette exigence. Chaque administrateur devra détenir et conserver au moins 240 000 \$ en actions ou en UAD, la valeur du placement étant calculée à la date de l'acquisition de ces actions ou de ces UAD.

Évaluation du conseil d'administration et des membres du conseil d'administration

Depuis plusieurs années, le conseil d'administration procède à son auto-évaluation. Un questionnaire d'auto évaluation est rempli par tous les administrateurs. Les résultats sont analysés pour le bénéfice du comité RGE et le conseil d'administration.

Le comité RGE surveille le processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et en fait rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration reçoit également un sommaire et une analyse de tous les commentaires reçus des administrateurs. Le comité RGE revoit et approuve le plan d'action proposé pour

répondre aux commentaires des administrateurs en vue d'améliorer les procédures, la documentation et la performance du conseil d'administration.

Un processus a été mis en place pour l'auto-évaluation de chacun des administrateurs avec l'aide d'un consultant externe qui a élaboré des questionnaires et des processus en fonction du contexte particulier de la compagnie. Le processus et les questionnaires sont évalués annuellement afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés à notre contexte particulier et qu'ils tiennent compte des nouvelles tendances et des meilleures pratiques. Le processus d'auto-évaluation exige que tous les administrateurs remplissent un questionnaire d'auto-évaluation, et le renvoient en toute confidentialité au secrétaire de la compagnie qui effectuera une analyse et remettra un rapport, avec recommandations, au président du conseil d'administration. Chaque administrateur rencontrera ensuite le président du conseil d'administration pour discuter de son apport au conseil d'administration et à ses comités, de son opinion quant à la performance de ses pairs, ainsi que de ses compétences et aptitudes et de ce qu'on s'attend qu'il ou elle apporte au conseil d'administration. Le rapport est présenté au comité RGE.

Les présidents de comité sont évalués d'une manière semblable. Chaque président de comité fait sa propre auto-évaluation et rencontre ensuite le président du conseil pour discuter de son rendement.

En dernier lieu, le président du conseil d'administration est évalué par chaque membre du conseil d'administration, et chacun soumet ses commentaires au président du comité RGE. Le président du comité RGE discute ensuite de cette évaluation avec le président du conseil d'administration.

ANNEXE B

Mandat du conseil d'administration Intact Corporation financière et ses filiales d'assurance IARD

I. But

Le conseil d'administration a pour responsabilité principale de surveiller la gestion des activités et des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil établit des politiques, des procédures et des mécanismes de divulgation dans le but de protéger l'actif de la compagnie et d'assurer sa viabilité, sa rentabilité et son développement à long terme. Le conseil nomme les comités suivants pour l'appuyer dans son rôle de gouvernance : le comité de vérification et d'examen des risques, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise, le comité des ressources humaines et le comité de placements. De plus, le conseil peut, à son gré, nommer d'autres comités, notamment un comité de retraite et un comité de gestion de risques ou autres, s'il le juge approprié.

II. Composition

La composition du conseil est déterminée selon les exigences légales applicables. Le mandat du conseil précise que les administrateurs doivent posséder des connaissances et des aptitudes complémentaires ainsi que l'expertise pertinente leur permettant d'apporter une contribution positive à l'atteinte des objectifs d'affaires de la compagnie. La politique de nomination du conseil d'administration, telle qu'approuvée par le conseil de temps à autre, sert de guide pour déterminer la composition du conseil.

III. Processus et fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois par année. Le calendrier des réunions est établi à la fin de l'année pour l'année suivante.

IV. Mandat

Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la compagnie. Pour ce faire, le conseil s'acquitte des responsabilités suivantes :

1. Planification stratégique

Chaque année, le conseil revoit, discute et approuve le plan stratégique et les objectifs commerciaux de la compagnie; à chacune de ses réunions trimestrielles, il revoit et discute de l'atteinte des résultats afin de surveiller étroitement les principaux objectifs et d'effectuer un réalignement immédiat, le cas échéant. À cette fin, le conseil, avec la direction, revoit les opportunités d'affaires et les risques prévus au plan de trois (3) ans de la compagnie qu'il approuve, y compris le budget pour l'année suivante.

Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil revoit et approuve les opérations importantes et les regroupements, notamment les acquisitions, les dispositions d'actifs, les fusions, les réorganisations au sein de la compagnie, les alliances et le financement.

2. Supervision de la haute direction et planification de la relève

Le conseil est responsable de s'assurer que la compagnie bénéficie de l'appui d'une structure organisationnelle appropriée, y compris un président et chef de la direction et autres dirigeants qui possèdent des aptitudes complémentaires et l'expertise nécessaire pour veiller à la bonne gestion des activités et des affaires de la compagnie et à sa rentabilité à long terme.

À cette fin, le conseil délègue au comité des ressources humaines la charge de recommander au conseil la nomination, l'évaluation, la rémunération et la cessation d'emploi, le cas échéant, du président et chef de la direction et d'autres dirigeants, et de voir à l'évaluation de la haute direction. Le comité conseillera la direction

à l'égard de la planification de sa relève, notamment la nomination, la formation et la supervision de la haute direction.

Pour appuyer ces objectifs, le comité des ressources humaines revoit, discute et recommande ou approuve les régimes de rémunération et d'avantages sociaux des employés, des dirigeants et des hauts dirigeants, dans le but d'attirer et de retenir des employés de talent, et lie la rémunération totale à la performance financière et à l'atteinte des objectifs stratégiques.

3. Rapports financiers et divulgation

Le conseil d'administration doit faire en sorte que la compagnie adopte les politiques et procédures appropriées pour assurer l'exactitude des états financiers et des résultats ainsi que la divulgation en temps opportun de l'information financière aux organismes de réglementation et aux actionnaires, respectivement. Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui examinera les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, ainsi que le rapport de gestion portant sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et rencontrera les vérificateurs interne et externe ainsi que les actuaires pour discuter de ces rapports et de cette documentation. Le comité approuvera ou fera ses recommandations au conseil pour approbation de ces états financiers et résultats. Le comité peut aussi revoir et approuver les communiqués de presse qui contiennent des renseignements financiers non encore divulgués.

4. Conseil d'administration

Le conseil d'administration doit s'assurer que sa structure et sa composition respectent les lois et les meilleures pratiques en matière de gouvernance et que ces structures sont appropriées pour la compagnie.

Pour assurer l'efficacité de la structure et de la composition du conseil, celui-ci entreprend annuellement une auto évaluation visant à évaluer l'efficacité du conseil ainsi que celle de ses membres. Le conseil peut déléguer au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de nommer les nouveaux membres du conseil ainsi que la mise en place et le suivi du processus de nomination des nouveaux administrateurs. Pour appuyer les objectifs en matière de gouvernance, le conseil peut aussi déléguer au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de superviser la divulgation en matière de gouvernance qui sera incluse dans le rapport annuel préparé pour les actionnaires.

5. Gestion de risques et contrôles internes

Le conseil doit s'assurer que les stratégies commerciales de la compagnie ainsi que la façon dont elle alloue son capital correspondent aux risques et à la tolérance qu'elle est prête à assumer. À cette fin, le conseil doit s'assurer que la compagnie dispose de programmes et de pratiques efficaces pour la gestion des risques. Le conseil peut également déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui examinera les programmes et les pratiques de la compagnie à cet effet et qui déterminera si la compagnie respecte les principales politiques opérationnelles et limites en matière de risque.

Le conseil est aussi responsable de s'assurer que des contrôles internes appropriés visant à protéger les processus de divulgation comptable et financière sont en place. Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui se chargera d'examiner les procédures de contrôles internes de la compagnie et de mettre en place des procédures pour accueillir les soumissions ou les plaintes portant sur la comptabilité ou la vérification.

6. Éthique d'affaires, conformité et gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration doit s'assurer que la compagnie dispose des structures et des programmes appropriés pour l'exercice de ses activités selon les normes d'éthique et de conformité les plus élevées et les pratiques les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise. Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui examinera les programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'ombudsman, du bureau de la protection des renseignements personnels ainsi que les initiatives en matière de saines pratiques commerciales et en matière de gouvernance. Le comité examinera les procédures de la compagnie portant sur les opérations entre apparentés et approuvera les

opérations permises entre apparentés. Le comité s'assurera également que les procédures appropriées pour identifier et résoudre les conflits d'intérêts sont en place.

7. Accès au vérificateur externe et autres experts

Le conseil d'administration bénéficie d'un important rôle de supervision des nombreux aspects techniques et spécialisés des activités et affaires de la compagnie. Dans le cadre de cette fonction, les membres du conseil sont autorisés à retenir les services de consultants, notamment des avocats, des vérificateurs et des actuaires, aux frais de la compagnie, lorsque les circonstances l'exigent.

Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que les services de consultants soient retenus seulement au besoin, avec prudence et sans duplication.

Le conseil d'administration peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui veillera à ce que les politiques et procédures appropriées soient en place pour que les services de consultants soient retenus avec prudence.

Sur la recommandation du comité de vérification et d'examen des risques, le conseil recommande également la nomination du vérificateur externe aux actionnaires.

Approuvé par le conseil d'administration d'Intact Corporation financière et de ses filiales d'assurance IARD en 2005 et amendé le 10 mars 2009.



Intact Corporation financière

700, avenue University
Toronto (Ontario)
M5G 0A1



Les émissions de dioxyde de carbone liées à la publication de ce document ont été compensées par l'intermédiaire de l'organisme Zerofootprint. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.zerofootprint.net